

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE



Rapport d'enquête

En vertu du *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts
des sénateurs*

concernant le Sénateur Victor Oh

Le 18 février 2020

Sommaire

Le présent rapport fait état des conclusions de l'enquête menée en vertu de l'alinéa 48(2)a) du *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs* (« le *Code* ») concernant la conduite du sénateur Victor Oh relativement à un voyage effectué à Beijing et dans la province du Fujian, en Chine, en avril 2017. L'enquête avait pour but de déterminer si le sénateur Oh avait omis de se conformer aux obligations que lui impose le *Code* relativement à ce voyage.

Il a été difficile de déterminer quelles dispositions étaient visées par la présente affaire, car le sénateur Oh a omis de fournir certains renseignements et a avancé des positions qui lui étaient plus favorables que ce que la preuve permettait d'étayer, notamment en ce qui concerne sa caractérisation de l'objet du voyage. À mesure que progressait l'enquête, il est devenu évident que l'alinéa 2(2)c) du *Code* porte sur le principe applicable dans cette affaire.

Alinéa 2(2)c)

Les règles de déontologie exposées dans le *Code* découlent des principes énoncés à l'article 2 du *Code*. L'alinéa 2(2)c) est tout particulièrement pertinent en l'espèce. Il prévoit notamment qu'on s'attend des sénateurs qu'ils prennent les mesures nécessaires en ce qui touche leurs affaires personnelles « pour éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents qui sont prévisibles ». L'idée selon laquelle les sénateurs devraient opérer une séparation nette entre leurs affaires publiques et leur vie personnelle sous-tend ce principe. En l'occurrence, la démarcation entre les affaires publiques du sénateur Oh et sa vie personnelle a été gommée parce qu'il a omis de séparer le volet personnel du voyage de son volet officiel. Le conseiller sénatorial en éthique a conclu que la distinction entre les deux dimensions du voyage a été brouillée non pas de façon accidentelle, mais délibérée. En effet, le sénateur Oh a décrit le voyage de façon différente selon l'auditoire, ce qui va à l'encontre du principe énoncé à l'alinéa 2(2)c) du *Code*.

Paragraphe 18(1)

Le paragraphe 18(1) porte sur les “voyages parrainés” ou les voyages payés par une tierce partie. Le conseiller sénatorial en éthique a conclu que le voyage avait une double vocation. Selon les preuves recueillies, le voyage n'était pas simplement, pour le sénateur Oh et les 21 entrepreneurs et dirigeants communautaires de la communauté sino-canadienne, une visite touristique personnelle, tel qu'affirmé par le sénateur Oh à un certain moment. Plutôt, il est évident que l'idée d'une délégation commerciale plus grande s'est imbriquée tôt dans la planification.

Le conseiller sénatorial en éthique a cependant conclu que le voyage ne constituait pas le type de voyage visé par le paragraphe 18(1), car le parrain – la sœur du sénateur Oh – a payé les frais du voyage comme une affaire purement privée et personnelle, et non pour servir un intérêt public. Ainsi, puisqu’il ne s’agissait pas d’un voyage parrainé au sens où l’entend le paragraphe 18(1), le sénateur Oh n’avait pas à déposer une déclaration de voyage parrainé. Le voyage parrainé doit alors être considéré comme un cadeau ou un avantage aux termes du paragraphe 17(1).

Paragraphe 17(1)

Le paragraphe 17(1) interdit aux sénateurs d’accepter des cadeaux ou d’autres avantages qui pourraient raisonnablement être considérés comme ayant un rapport avec leur charge de sénateur autres que ceux qui sont des marques normales de courtoisie, ou de protocole ou des marques d’accueil. Cette interdiction s’applique également aux membres de la famille d’un sénateur.

Les éléments de preuve appuient la conclusion à laquelle en arriverait toute personne raisonnable, à savoir que le paiement des dépenses de ce voyage était lié, en partie, à la charge de sénateur qu’occupait le sénateur Oh et aux gestes qu’il a posés (par l’entremise de son bureau au Sénat) dans l’organisation et le déroulement du voyage. Par conséquent, le sénateur a enfreint le paragraphe 17(1) en acceptant le paiement de sa sœur pour ce voyage.

Le *Code* n’interdit pas aux membres de la famille d’un sénateur de payer les vacances de ce dernier lorsque le voyage revêt une nature purement personnelle. Mais dans le cas présent, le voyage n’était pas seulement privé ou personnel; il s’agissait aussi, dans une mesure au moins égale, d’un voyage officiel comprenant une délégation commerciale. Le fait pour un sénateur de participer à une réunion concernant des affaires officielles durant un voyage d’ordre personnel n’est pas en soi inacceptable. De même, il n’est pas inacceptable, de la part d’un sénateur, de prendre un peu de temps durant un voyage officiel pour s’occuper d’affaires personnelles, pourvu que les deux volets du voyage soient clairement définis et distincts et que le sénateur n’utilise pas son titre officiel ou les ressources du Sénat pendant le volet personnel du voyage. En l’occurrence, cependant, le sénateur Oh a mêlé un voyage privé à un voyage public lié à sa charge de sénateur, et il a mêlé ses affaires privées et ses affaires publiques.

Le conseiller sénatorial en éthique a conclu par ailleurs que le sénateur Oh avait enfreint le paragraphe 17(1) en acceptant un dîner offert par Xiamen Airlines. Ce repas, qui était un banquet, était lié à la charge de sénateur du sénateur Oh. Il a été demandé par le personnel sénatorial du sénateur, et un lien explicite a été établi avec

des discussions concernant la possibilité d'offrir un vol direct entre Xiamen et Toronto. Le conseiller sénatorial en éthique a déterminé qu'un banquet donné dans ces circonstances ne pouvait pas être considéré comme une marque de courtoisie, de protocole ou d'accueil.

Le conseiller sénatorial en éthique a également conclu que le sénateur Oh avait contrevenu au paragraphe 17(1) en acceptant deux dîners offerts par une associée de la société Pantheon durant le voyage. Dans le cas du premier dîner, trois autres représentants de Pantheon, de même qu'une quinzaine de membres de la délégation, étaient présents. Ce dîner peut raisonnablement être considéré comme étant lié à la charge de sénateur du sénateur Oh. En effet, l'invitation au dîner a découlé de la rencontre de l'associée en question avec le sénateur Oh, tenue un mois environ avant le dîner, lorsqu'elle était venue au Canada pour explorer la possibilité d'ouvrir un bureau de Pantheon à Vancouver. Cette idée d'un bureau à Vancouver a aussi été abordée au dîner. Le conseiller sénatorial en éthique a déterminé que l'ampleur et la nature du banquet correspondaient beaucoup plus au fait qu'il a été organisé par Pantheon au bénéfice d'un sénateur. Dans les circonstances, ce banquet ne pouvait être qualifié de marque de protocole, de courtoisie ou d'accueil.

Le sénateur Oh et sa conjointe ont assisté au deuxième dîner, donné par la même associée de Pantheon. Comme il a eu lieu peu de temps après le premier dîner, ce deuxième dîner ne peut pas être pris isolément. Associé au premier dîner, il ne peut pas faire partie des avantages que peut accepter un sénateur comme marque de courtoisie, d'accueil ou de protocole.

Article 8

L'article 8 interdit aux sénateurs d'agir ou de tenter d'agir de façon à favoriser certains intérêts personnels dans certaines circonstances dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires. En ce qui a trait à cet article, le conseiller sénatorial en éthique a conclu que le sénateur Oh avait facilité la prise de contact entre les membres de la délégation et les représentants canadiens et chinois. Cela dit, aucun élément de preuve n'a démontré qu'il l'avait fait dans le but de « favoriser des intérêts personnels » au sens où l'entend le paragraphe 11(1). À la lumière des éléments de preuve obtenus dans le cadre de l'enquête, il a été impossible de conclure qu'on avait favorisé ou tenté de favoriser, de façon significative, des intérêts personnels ou d'affaires en particulier grâce aux interactions avec les représentants publics qui ont eu lieu au cours du voyage. De plus, aucun élément de preuve n'a permis d'établir que le sénateur Oh avait favorisé ou tenté de favoriser ses intérêts personnels ou ceux de sa conjointe.

Conclusion

En conclusion, le conseiller sénatorial en éthique a déterminé que :

- le sénateur Oh a enfreint le paragraphe 17(1) du *Code* en acceptant un paiement de sa sœur pour un voyage qui avait un volet officiel important;
- le sénateur Oh a enfreint le paragraphe 17(1) du *Code* en acceptant un dîner offert par Xiamen Airlines durant le voyage, lequel constituait un cadeau ou un avantage interdit en vertu du *Code*;
- le sénateur Oh a enfreint le paragraphe 17(1) du *Code* en acceptant deux dîners offerts par Pantheon durant le voyage, lesquels constituaient des cadeaux ou des avantages interdits en vertu du *Code*.

Le conseiller sénatorial en éthique a aussi conclu que le sénateur Oh avait porté atteinte au principe énoncé au paragraphe 2(2)c) du *Code* en omettant de maintenir une distinction claire entre le volet personnel et privé de son voyage et le volet officiel.

DÉCISION D'ENTREPRENDRE UNE ENQUÊTE

Le présent rapport fait suite à l'enquête que j'ai entreprise en vertu de l'alinéa 48(2)a) du *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs* (« le Code ») relativement à la conduite du sénateur Victor Oh, qui représente la province de l'Ontario (Mississauga). L'enquête portait sur un voyage que le sénateur Oh a effectué à Beijing et dans la province du Fujian, en Chine, en avril 2017. Elle avait pour but de déterminer si le sénateur avait omis de se conformer aux obligations que lui impose le *Code* relativement à ce voyage.

Pendant son voyage, le sénateur Oh a dirigé une délégation comprenant le sénateur Leo Housakos, qui représente la province de Québec (Wellington), et le sénateur Donald Plett, qui représente la province du Manitoba (Landmark), ainsi que l'épouse de chacun de ces trois sénateurs. Des dirigeants communautaires et des gens d'affaires de la communauté sino-canadienne faisaient aussi partie de la délégation.

Le 1^{er} décembre 2017, le *Globe and Mail* a publié un article de Robert Fife intitulé « Beijing Foots Bill for visits to China by Canadian Senators, MPs » (Des sénateurs et députés canadiens se rendent en Chine aux frais de Beijing [TRADUCTION]). L'article ne mentionne qu'aucun des trois sénateurs n'a fait de déclaration de voyage parrainé pour cette visite et soulève des questions quant à la provenance du financement du voyage. Dans un autre article daté du 7 décembre 2017, le même journal laisse entendre que le voyage a été payé par Pantheon Asset, Ltd. (« **Pantheon** »), une firme-conseil chinoise en investissement ayant des activités au Canada et s'adressant à une riche clientèle.

Il n'est pas interdit aux sénateurs d'accepter des voyages parrainés par des tiers dans certaines circonstances. Ce qui m'inquiétait, c'est que les trois sénateurs aient omis de déposer une déclaration de voyage parrainé et qu'ils aient fait des témoignages contradictoires concernant l'identité de la personne qui avait payé le voyage. Le 11 janvier 2018, j'ai donc entrepris un examen préliminaire en me basant sur les articles de presse mentionnés plus haut. Comme j'avais fait, aux termes du paragraphe 47(10) du *Code*, une détermination préliminaire selon laquelle j'avais des motifs raisonnables de croire que le sénateur Oh a manqué aux obligations que lui impose le *Code*, j'ai entrepris la présente enquête le 22 mars 2018 afin de faire la lumière sur l'affaire. Il importe de noter que les sénateurs Housakos et Plett ne sont pas visés par cette enquête.

PROCESSUS

Le 28 novembre 2017, le sénateur Oh a téléphoné à mon bureau pour signaler qu'il n'avait pas déposé de déclaration de voyage parrainé pour sa visite en Chine dans les 30 jours suivant sa fin, soit le 30 avril 2017, comme l'exige le paragraphe 18(1) du *Code*. De plus, le 28 novembre 2017, il a déposé une déclaration de voyage parrainé concernant ce voyage et a mentionné le fait que la déclaration était en retard, ce qui contrevenait au *Code*. Dans une lettre d'accompagnement, le sénateur reconnaissait avoir dépassé l'échéance de 30 jours pour sa déclaration de voyage parrainé et avoir donc enfreint le *Code*. La lettre du sénateur Oh était accompagnée de l'itinéraire du voyage et de la liste des délégués. Dans une autre lettre, il m'a fait parvenir des publications dans les médias sociaux au sujet du voyage ainsi que le libellé de l'allocution prononcée par le sénateur Plett au Sénat le 2 mai 2017 faisant état du voyage.

J'ai écrit à chacun des sénateurs le 1^{er} décembre 2017 pour leur demander un complément d'information, conformément à l'article 46 du *Code*. Cette disposition m'autorise à demander à un

sénateur des renseignements ou des précisions supplémentaires au sujet d'une question relative à ses obligations aux termes du *Code*¹. J'ai reçu des réponses écrites des sénateurs Housakos et Plett le 5 décembre 2017 et du sénateur Oh le 8 décembre 2017.

Dans une lettre datée du 11 janvier 2018, j'ai avisé le sénateur Oh de ma décision d'entreprendre un examen préliminaire de cette affaire. Je l'ai informé que j'avais des motifs raisonnables de croire qu'il avait manqué aux obligations que lui imposent les articles 8 et 17 ainsi que le paragraphe 18(1) du *Code* relativement à son voyage.

Voici les motifs me permettant de croire que le sénateur Oh a peut-être manqué à ses obligations :

(1) un article du *Globe and Mail* publié le 1^{er} décembre 2017 intitulé « Beijing Foots Bill for Visits to China by Canadian Senators, MPs » (Des sénateurs et députés canadiens se rendent en Chine aux frais de Beijing [TRADUCTION]);

(2) un article du *Globe and Mail* publié le 7 décembre 2017 intitulé « Senate Ethics Watchdog Probes China Trip by Three Conservative Senators » (Le conseiller sénatorial en éthique pose des questions sur le voyage en Chine de trois sénateurs conservateurs [TRADUCTION]);

(3) un article du *Globe and Mail* publié le 7 décembre 2017 intitulé « Morning Update: Protests over Trump's Jerusalem Decision; Tory Senators' China Trip under Scrutiny » (Mise à jour : La décision de Trump concernant Jérusalem contestée; Enquête sur la visite en Chine de sénateurs conservateurs [TRADUCTION]);

(4) un article du *Globe and Mail* publié le 15 décembre 2017 intitulé « Two Conservative Senators' Business Venture Linked to China » (L'entreprise de deux sénateurs conservateurs aurait des liens avec la Chine [TRADUCTION]);

(5) un article publié le 8 mai 2017 dans le site Web www.hotzhongguo.com intitulé « 加拿大参议员告诉你，中加经贸进入到蜜月期 » (Selon un sénateur canadien, le commerce entre la Chine et le Canada commence une lune de miel [TRADUCTION]).

Le paragraphe 47(9) du *Code* m'autorise à fonder mes motifs raisonnables de croire qu'un sénateur a manqué à ses obligations en vertu du *Code* sur une déclaration orale ou écrite non corroborée, par exemple, un reportage, aux fins du déclenchement d'un examen préliminaire, mais une telle déclaration n'est pas une preuve suffisante d'un fait allégué pour justifier une conclusion dans le cadre de l'examen préliminaire.

Conformément au paragraphe 47(7) du *Code*, j'ai donné au sénateur Oh 15 jours pour répondre à ma lettre du 11 janvier 2018. Le 16 janvier 2018, le sénateur Oh (par l'entremise de son avocat) m'a demandé de lui accorder jusqu'au 2 février 2018. J'ai accepté cette demande par lettre le 22 janvier 2018, comme m'y autorise le paragraphe 47(8) du *Code*. Dans une lettre datée du 30 janvier 2018, le sénateur Oh m'a de nouveau demandé (par l'entremise de son avocat) un délai

¹ L'article 46 du *Code* indique :

46. Aucune disposition du présent code n'empêche le conseiller sénatorial en éthique de demander à un sénateur des renseignements ou des précisions supplémentaires au sujet d'une question relative à ses obligations aux termes du présent code.

supplémentaire pour me répondre. Dans une lettre datée du 31 janvier 2018, j'ai de nouveau accepté de prolonger son délai jusqu'au 12 février 2018.

Le sénateur Oh m'a envoyé sa réponse le 12 février 2018. Dans sa lettre, il soutient que les articles parus dans les médias mentionnés ci-haut sont inexacts. Il allègue que le voyage était de nature « purement personnelle », qu'il n'a pas « fait des affaires ou exécuté de fonctions officielles » et qu'à sa connaissance « personne n'a fait des affaires pendant ce voyage ». Il a expliqué qu'il n'avait encore jamais visité le lieu ancestral de ses grands-parents, dans la province du Fujian, et que, au début de l'année 2017, sa sœur aînée l'avait encouragé à s'y rendre et à « inviter quelques proches amis et collègues à l'accompagner pour partager la joie et le plaisir de la visite ». Il soutient que sa sœur a payé la totalité du voyage pour lui, son épouse, ses deux collègues du Sénat ainsi que leurs épouses. Le sénateur Oh a fourni une ventilation des dépenses ainsi que des saisies d'écran de conversations par message texte avec M^{me} Huang qui laissent entendre que le coût total du voyage s'élevait entre 34 058,53 et 42 000 dollars canadiens. Il m'a aussi fait parvenir la saisie d'écran d'un relevé bancaire pour un compte appartenant à « Ying Jing H Huang » et montrant un virement télégraphique d'une source non identifiée au montant de 34 982,50 dollars le 7 décembre 2017. Ce nom apparaît sur la liste des délégués ayant participé au voyage : « M^{me} YingJing Huang » y apparaît avec le titre de « vice-présidente de la United Quanzhou Association of Toronto Canada ».

Le 22 mars 2018, j'ai écrit au sénateur Oh pour l'informer que, selon mon examen préliminaire, j'avais conclu, conformément à l'alinéa 47(11)c) du *Code*, qu'il existait des motifs raisonnables de craindre que le sénateur Oh avait manqué aux obligations que lui imposent les articles 8 et 17 et le paragraphe 18(1) du *Code* et qu'aucune des circonstances énumérées au paragraphe 47(12) ne s'appliquait en l'occurrence. Par conséquent, j'ai informé le sénateur que je passerais à l'étape de l'enquête afin de déterminer s'il y avait bel et bien eu infraction.

Voici les motifs justifiant ma détermination préliminaire :

1. Le sénateur Oh a peut-être exécuté des fonctions parlementaires pendant le voyage. Selon la déclaration de voyage parrainé que le sénateur m'a fait parvenir le 28 novembre 2017, l'objectif du voyage était de « Promouvoir la coopération économique et les liens de personne à personne entre le Canada et la Chine », ce qui donne à penser que le voyage n'était pas de nature « purement personnelle ». L'itinéraire détaillé de la « Délégation en République populaire de Chine », qui comprend des réunions avec des représentants gouvernementaux canadiens et chinois, laisse entendre que le sénateur a pu exécuter des fonctions parlementaires pendant le voyage. En outre, selon la lettre du 8 décembre 2017 que le sénateur Oh m'a adressée, pendant le voyage, les sénateurs Oh, Housakos et Plett, ainsi que leurs épouses, ont tous assisté à des réunions avec des représentants gouvernementaux locaux.

2. Pendant et avant le voyage, il se peut que le sénateur Oh ait agi ou tenté d'agir, d'une façon irrégulière, de manière à favoriser les intérêts personnels d'une autre personne ou entité. En particulier, des informations donnent à penser que le sénateur Oh a peut-être participé au voyage dans le but de produire, directement ou indirectement, un des avantages énumérés au paragraphe 11(1) du *Code* pour les entités auxquelles sont liés les délégués d'affaires ayant participé au voyage. Par exemple, le sénateur Oh a organisé un dîner pour la délégation avec John McCallum, alors ambassadeur, et l'itinéraire du voyage laisse entendre que ce dîner a été organisé avant l'arrivée de la délégation en Chine. De même, il

se peut que le sénateur Oh se soit prévalu de sa charge de sénateur (et de celle des sénateurs Housakos et Plett) pour donner aux délégués d'affaires accès à des fonctionnaires dans le but d'obtenir des avantages personnels pour leurs entreprises. Dans sa lettre du 8 décembre 2017, le sénateur Oh déclare qu'il savait qu'il « serait accompagné d'un groupe informel d'entrepreneurs et de dirigeants communautaires de la communauté sino-canadienne ».

3. Par ailleurs, il se peut que les dépenses du voyage ou d'une partie du voyage, ainsi que les dépenses des sénateurs Housakos et Plett, aient été payées par un tiers sans lien avec le sénateur Oh. C'est ce que laisse entendre le relevé bancaire que le sénateur Oh m'a fait parvenir et qui, selon lui, démontre que le voyage a été payé par sa sœur. Toutefois, le relevé montre qu'un dépôt au montant approximatif du coût du voyage a été fait le 7 décembre 2017, soit 10 jours après que j'ai fait part au sénateur Oh de mes inquiétudes concernant le voyage.

4. Si ce voyage faisait partie des fonctions parlementaires du sénateur Oh, alors il a omis de déposer une déclaration de voyage parrainé dans les 30 jours suivant la fin du voyage. Selon les informations énoncées plus haut, le voyage n'était peut-être pas de nature purement personnelle, mais il pouvait être lié à la charge du sénateur de M. Oh ou découler de celle-ci.

Outre les préoccupations que je viens de mentionner, le fait que le voyage du sénateur Oh ait peut-être entraîné une autre infraction au *Code* est devenu une source d'inquiétude au cours de mon enquête. Si le voyage était de nature personnelle et touristique, comme le sénateur le soutient, alors il y a lieu de s'inquiéter quant à l'utilisation par le sénateur Oh de ressources du Sénat, dont ses employés, pour organiser un voyage personnel. Cela éveille aussi le souci que, en communiquant avec des représentants gouvernementaux canadiens et chinois en Chine, le sénateur Oh se soit prévalu de sa charge de sénateur afin d'obtenir des avantages pour son groupe personnel de visiteurs, avantages auxquels n'auraient pas droit les citoyens canadiens ordinaires. À mon avis, ces préoccupations soulèvent des questions qui touchent les articles 7.1 et 7.2 du *Code*. Le 30 octobre 2018, j'ai écrit au sénateur Oh pour l'informer que j'élargissais la portée de mon enquête pour y inclure les questions relevant de ces articles.

Du 29 mai 2018 au 16 octobre 2019, j'ai interviewé des témoins qui détenaient selon moi des informations pertinentes pour mon enquête. En particulier, j'ai interviewé les personnes suivantes aux dates indiquées :

- 29 mai 2018 – le sénateur Victor Oh (première entrevue)
- 15 juin 2018 – le sénateur Leo Housakos
- 18 et 21 juin 2018 – le sénateur Donald Plett
- 19 juillet 2018 – Colleen Calvert, directrice, Affaires mondiales Canada
- 24 juillet 2018 – l'honorable John McCallum, alors ambassadeur du Canada en Chine
- 26 juillet 2018 – YingJing Helen Huang, présidente, United Quanzhou Association of Toronto
- 30 juillet 2018 – Cindy Termorshuizen, chef de mission adjointe, Ambassade canadienne en Chine
- 9 août 2018 – Bonita Zhu, adjointe législative au bureau du sénateur Oh
- 11 août 2018 – Rachael Bedlington, consule générale du Canada à Guangzhou
- 30 août 2018 – Xin Liu, déléguée commerciale, Bureau commercial du Canada à Xiamen

- 10 septembre 2018 – JianCheng Ted Zhou, président, Putian Friendship Association
- 2 octobre 2018 – Yi Ma, associée, Pantheon Asset Ltd.
- 15 octobre 2019 et 16 octobre 2019 – le sénateur Oh (deuxième entrevue)

Certains des témoins mentionnés ci-haut m'ont remis des preuves documentaires auxquelles je me suis fié pour mener mon enquête. Des représentants diplomatiques canadiens m'ont remis des copies de courriels internes dans lesquels on discutait du voyage du sénateur Oh ainsi que des courriels échangés avec son bureau portant sur l'organisation du voyage. J'ai demandé des courriels à Bonita Zhu, membre du personnel du sénateur Oh, qui m'a remis de la correspondance traitant du voyage. J'ai demandé au sénateur Oh, à M^{me} Huang et à M. Zhou des copies de leurs communications concernant ce voyage, mais ils m'ont répondu que pareilles communications n'avaient jamais existé ou qu'elles n'étaient plus disponibles.

J'ai également obtenu accès aux comptes de courriel sénatorial du sénateur Oh et de Bonita Zhu pour la période entourant le voyage afin d'examiner les échanges de courriels entre eux et d'autres personnes ayant participé à la planification du voyage. J'ai demandé ces courriels le 12 juin 2018. Ma demande a été acheminée au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Le Comité a approuvé ma demande le 19 septembre 2018. J'ai eu accès aux courriels le 20 septembre 2018. Certains courriels pertinents étaient en mandarin; il a donc fallu les faire traduire. J'ai obtenu une traduction de tous les courriels pertinents le 29 novembre 2018. J'ai également effectué des recherches sur Internet, en particulier pour trouver des articles de presse concernant le voyage du sénateur Oh. Plusieurs de ces articles étaient en chinois et ont été traduits en anglais par le Bureau de la traduction, qui relève du ministère des Services publics et de l'Approvisionnement.

Le 29 octobre 2018, j'ai écrit au sénateur Oh pour lui demander un complément d'information sur le virement télégraphique de sa sœur qui constituait, aux dires du sénateur Oh, le paiement du voyage. Le sénateur m'a remis l'information demandée le 9 novembre 2018. Le 19 décembre 2018, j'ai écrit au sénateur Oh pour lui poser un certain nombre de questions suscitées par sa réponse du 9 novembre 2018. Le sénateur Oh m'a transmis une première réponse le 26 décembre 2018 et une réponse additionnelle le 25 février 2019.

Le 4 septembre 2019, j'ai écrit à la sœur du sénateur Oh, M^{me} Lay Khim Oh, afin d'avoir des précisions sur sa participation au voyage. M^{me} Oh vit à Singapour, n'est pas citoyenne canadienne et ne semble avoir aucun intérêt commercial au Canada.

J'ai demandé des renseignements à M^{me} Oh conformément au paragraphe 48(4) du *Code*, qui me confère le pouvoir d'« exiger la comparution de personnes et la production de documents », lesquelles mesures peuvent être mises à exécution par le Sénat sur recommandation du Comité sénatorial permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs à la suite de ma demande à cet effet.

J'ai de nouveau communiqué avec M^{me} Oh le 5 septembre et le 9 septembre. Le 10 septembre, elle m'a écrit pour accuser réception de mon courriel et m'informer qu'elle y répondrait sous peu. Le 23 octobre 2019, M^{me} Oh a finalement répondu à mon courriel, mais pas à la plupart des questions que je lui avais posées. En outre, elle ne m'a pas répondu par affidavit, comme je le lui avais demandé. Je n'ai donc pas pu obtenir ses éléments de preuve, mis à part sa confirmation qu'elle avait payé les frais de voyage du sénateur Oh, de sa conjointe ainsi que des sénateurs Housakos et Plett et de leurs conjointes.

J'ai alors interviewé le sénateur Oh une deuxième fois les 15 et 16 octobre 2019. Au cours de l'entrevue, je lui ai présenté l'information que j'avais obtenue auprès des autres témoins, les documents et articles de presse pertinents.

Le sénateur Oh a eu plusieurs occasions de présenter ses observations à mon bureau pendant l'examen préliminaire et l'enquête, ce qu'il a fait, comme nous le rapportons ci-haut.

Conformément à l'usage adopté par mon bureau, le sénateur Oh a eu l'occasion d'examiner et de commenter une ébauche partielle du rapport avant qu'il soit finalisé. En particulier, il a pu prendre connaissance, sous forme d'ébauche, des sections intitulées Décision d'entreprendre une enquête, Processus, Constatation des faits et Position du sénateur Oh. J'ai donné cette occasion au sénateur Oh afin qu'il soit pleinement au courant des faits et des allégations portées contre lui, qu'il bénéficie d'une possibilité en bonne et due forme de répondre et pour m'assurer que j'avais bien compris les éléments de preuve et les observations soumis en son nom. Le nombre de rencontres tenues avec le sénateur Oh à cette étape a été inhabituel. En tout, il y en a eu cinq, tenues respectivement les 24, 28, 29 et 31 octobre, et le 6 novembre 2019. J'avais tout d'abord proposé une seule rencontre au sénateur Oh, mais il m'en a demandé quatre autres, que je lui ai accordées. De plus, à la réunion du 31 octobre 2019, le sénateur Oh m'a remis un document contenant un certain nombre d'autres observations concernant le projet de rapport. J'ai examiné attentivement le document et j'ai inclus dans mon rapport -- lorsque je l'ai jugé opportun -- certaines de ses observations.

Tous les éléments de preuve que j'estime pertinents ou potentiellement pertinents (dont tous les éléments de preuve cités dans ce rapport) ont été présentés au sénateur Oh pendant ses entrevues ou au moment où il a pu prendre connaissance de l'ébauche partielle du rapport, afin qu'il ait l'occasion de pleinement comprendre la nature de mes préoccupations et d'y répondre.

CONSTATATION DES FAITS

(1) Évaluation de la crédibilité

Au cours de mon enquête, il est devenu évident qu'il existait des contradictions considérables entre le témoignage du sénateur Oh, fait sous serment, et d'autres témoignages que j'ai entendus et la documentation que j'ai revue. À plusieurs égards importants, le témoignage du sénateur Oh n'était pas corroboré par le dossier de la preuve dans son ensemble.

Par conséquent, pour constater les faits, j'ai dû évaluer la crédibilité relative du sénateur Oh et celle des autres témoins. Ce faisant, j'ai tenu compte des conseils des tribunaux concernant cette tâche, en particulier de l'arrêt clé *Faryna c. Chorny*². J'ai également tenu compte des instructions habituelles que les juges donnent au jury sur l'évaluation de la crédibilité³.

À certains égards, le témoignage du sénateur Oh était incomplet ou ne résistait pas au poids de la preuve. Ce qu'il a dit ne correspondait pas toujours aux documents contemporains et aux

² *Faryna c. Chorny*, [1951] B.C.J. n° 152, parag. 10 à 12 (C.A.).

³ L'honorable juge David Watt, *Watt's Manual of Criminal Jury Instructions, Second Edition* (Carswell: Toronto, Ont., 2015), p. 267-269 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]. La liste des critères auxquels font référence les questions posées à un jury inclut : l'honnêteté; l'intérêt (et non le statut) dans la procédure; l'exactitude et l'exhaustivité des observations; les circonstances entourant les observations; la mémoire; les autres sources d'information disponibles; le caractère raisonnable inhérent au témoignage; la cohérence interne et la cohérence par rapport à d'autres éléments de preuve; le comportement.

témoignages d'autres personnes. Le sénateur Oh a omis de fournir de l'information et des documents, et a parfois relaté les choses de façon plus favorable pour lui que ne pouvait le démontrer le poids de la preuve.

Les exemples les plus probants portent sur l'objectif du voyage et la participation du personnel du sénateur Oh à la planification du voyage, de même que sur des questions touchant l'existence de documents.

a) Objectif du voyage

Le sénateur Oh m'a fait savoir, pendant sa première entrevue, que le voyage était de nature « purement personnelle ». Il a déclaré :

Je veux rectifier ce qu'a dit la presse au sujet de mon voyage en Chine. Il s'agissait simplement d'aller voir le village d'origine de mon ancêtre. Mon arrière-grand-père est parti de ce village il y a 130 ans environ, et j'ai toujours voulu retracer mes ancêtres. Lors d'une conversation avec ma sœur aînée, elle m'a suggéré d'aller voir notre village ancestral, puisque personne dans la famille n'y était jamais retourné. Elle a même offert de me payer le voyage, et elle l'a fait. J'ai décidé que je devais faire ce voyage.

La presse a sorti l'affaire de son contexte... Les journalistes ont transformé une simple visite touristique en quelque chose de gros... Je n'y ai exécuté aucune fonction parlementaire ou officielle. Il est vrai que mon statut de sénateur n'est pas un secret, mais j'y suis allé en tant que touriste, en tant que particulier [TRADUCTION].

À propos des gens qui l'ont accompagné pendant le voyage, le sénateur Oh a aussi déclaré : « Je n'appellerais pas ça une *délégation*, vous savez, parce que nous y allions uniquement en tant que particuliers. »

Toutefois, j'ai pris connaissance de courriels envoyés par le bureau du sénateur Oh à des représentants chinois et canadiens en Chine en mars 2017. Les termes employés dans ces courriels varient légèrement, mais leur contenu reste essentiellement le même. Voici par exemple ce qu'écrit M^{me} Zhu dans l'un de ces courriels, envoyé le 17 mars 2017 à l'ambassadeur McCallum :

Le sénateur souhaite entrer en contact avec vous parce qu'il dirigera une délégation à Beijing et dans le Fujian, en Chine, du 15 au 30 avril, principalement en vue d'améliorer la coopération dans le domaine du commerce bilatéral. Parmi les délégués se trouvent le sénateur Oh, le sénateur Leo Housakos, le sénateur Donald Plett ainsi que leurs épouses et une vingtaine de dirigeants communautaires sino-canadiens ayant – comme le sénateur Oh – des racines dans le Fujian en Chine [TRADUCTION].

Dans son entrevue, M^{me} Zhu était au départ évasive, mais a fini par admettre que le sénateur Oh lui avait donné comme instruction de décrire le voyage de cette façon. En effet, plus tard, lorsque j'ai lu les courriels entre M^{me} Zhu et le sénateur Oh, j'ai découvert que le 15 mars 2017, M^{me} Zhu avait envoyé l'ébauche d'un tel courriel (un courriel adressé à la consule générale Bedlington) au sénateur Oh pour qu'il l'approuve avant de l'expédier. Lorsque ces éléments de preuve lui ont été présentés, à sa deuxième entrevue, le sénateur Oh a admis qu'il avait demandé à M^{me} Zhu d'écrire ces courriels; il a toutefois soutenu qu'il ne s'occupait pas de ce type d'affaires jusque dans les détails. M^{me} Zhu a également rédigé des courriels semblables à des représentants chinois. Le

6 avril 2017, elle a écrit au ministère des Relations internationales du Comité central du Parti communiste de Chine afin d'inviter Guo Yezhou et Zhong Weiyun, qui sont respectivement « vice-ministre des Relations internationales du Parti communiste de Chine » et « directeur général du Bureau VII (Affaires nord-américaines, océaniques et nordiques) », à rencontrer la délégation. Elle a alors écrit que « [le sénateur Oh] dirige une délégation de deux autres sénateurs et d'une vingtaine d'entrepreneurs sino-canadiens qui se rendraient dans la province du Fujian, espérant y trouver des possibilités d'investissement sur place ». M^{me} Zhu demandait l'aide de représentants chinois pour contacter « des entrepreneurs qui auraient l'intention d'investir au Canada afin qu'ils communiquent avec nos entrepreneurs sino-canadiens ».

M^{me} Zhu a également écrit à des cadres chinois du secteur privé. Dans un courriel daté du 29 mars 2017 et adressé à des cadres de la compagnie Xiamen Airlines, M^{me} Zhu a écrit :

Le sénateur Oh a été ravi de vous rencontrer à Vancouver et a hâte de discuter avec vous de la possibilité que Xiamen Airlines ajoute un trajet direct Toronto–Xiamen... La délégation économique et commerciale de 25 membres que dirigera le sénateur Oh arrivera à Xiamen dans la soirée du 25 avril et repartira le 28 avril au matin. Nous espérons que vous pourrez organiser une réception à Xiamen et y inviter des dirigeants et des entrepreneurs locaux ainsi que d'autres acteurs du domaine économique et commercial [TRADUCTION].

(Des éléments de preuve reçus par courriel ont corroboré le témoignage de M^{me} Liu Xin, selon qui Xiamen Airlines a organisé un banquet pour le sénateur Oh et sa délégation le 23 avril à Xiamen).

En bref, le sénateur Oh modifiait la façon dont il présentait le voyage en fonction de l'auditoire et des circonstances. La distribution de versions différentes de la liste de délégués à différents destinataires en est une illustration frappante. Une version de la liste de délégués (« version 1 ») était axée sur l'appartenance des délégués à diverses associations communautaires à but non lucratif et ne mentionnait nullement leurs activités commerciales. Une deuxième version de la liste de délégués (« version 2 ») mettait l'accent sur leurs activités commerciales. La version 2 a été rédigée uniquement en mandarin. M^{me} Zhu a envoyé la version 2 dans une lettre au directeur adjoint de la All-China Federation of Returned Overseas Chinese le 30 mars 2017. La version 1 correspond davantage à l'assertion du sénateur Oh selon laquelle le voyage était de nature purement personnelle, mais même cette version indique que la délégation devait rencontrer certains fonctionnaires du gouvernement chinois. Pourtant, le sénateur Oh continuait de présenter le voyage comme un voyage purement personnel.

La version 1 de la liste de délégués était incluse dans l'itinéraire officiel du voyage (voir **l'annexe A** du rapport). À des fins de comparaison, je joins également, à **l'annexe B**, une copie de la version 2 de la liste de délégués. La description de M. Zhou Guohua illustre bien la différence entre les deux versions :

(Extraits des versions 1 et 2 de la liste de délégués)

Version 1 : M. Guo Hua Zhou, président de la Canada China Ice Hockey Association

Version 2 : Guohua Zhou, président du conseil d'administration de la Hockey Cultural Exchange Association of Canada-China. M. Zhou a été président et chef de la direction du Rimbunan Hijau Group (Chine), société faisant partie des Fortune 500, et directeur et gestionnaire général de Contemporary Eastern Investment Co., Ltd. (000673.SZ), société inscrite au tableau principal de la Bourse de Shenzhen. Il est actuellement directeur indépendant de Heli Chenguang International Culture & Media Co., Ltd. (836201. OC, société inscrite au nouveau troisième tableau de la Bourse chinoise), directeur général de Share Economy Group Co., Ltd. (01178. HK, société inscrite au tableau principal de la Bourse de Hong Kong), président du conseil d'administration de NCF Media (Beijing) Co., Ltd., fondateur et associé de Worl-D Asset Management (Hong Kong) Co., Ltd., président du conseil d'administration d'Asia Pacific Financial Holdings (Hong Kong) Co., Ltd. et président du conseil d'administration d'Internet Media Group Limited (Hong Kong).

Il ne fait aucun doute, à la lecture de la version 2, que de nombreux délégués possédaient une riche et vaste expérience des affaires, y compris à titre de cadres dans de grandes sociétés.

Le sénateur Oh m'a fourni une copie de la version 1, mais pas de la version 2. J'ai découvert la version 2 en ayant obtenu l'accès aux comptes de courriel sénatorial du sénateur Oh et de M^{me} Zhu. Un courriel daté du 30 mars 2017 contenait une lettre adressée à la « China Federation of Returned Overseas Chinese » et demandait la coopération de cet organisme pour la planification du voyage. Cette lettre comprenait une copie de la version 2. Le fait que des versions considérablement différentes de la liste de délégués aient été produites et utilisées se veut une preuve que le sénateur Oh changeait la caractérisation du voyage en fonction de ses interlocuteurs. Je m'inquiète du fait qu'il m'ait fourni uniquement la version 1 (et pas la version 2).

Lorsque j'ai demandé au sénateur Oh, durant la deuxième entrevue, pourquoi il avait seulement fourni la version 1 à mon bureau, et pas la version 2, il a répondu qu'il ne croyait pas que les renseignements supplémentaires que contenait cette dernière étaient importants. Le sénateur Oh a affirmé que la version 2 était une version plus longue du document utilisé plus tôt dans le processus de planification. Dans des observations faites après avoir examiné une ébauche de ce rapport, le sénateur Oh a réitéré que la version 2 était une version plus ancienne du document qui avait été préparé lorsque le voyage devait avoir un but commercial. Il a fini par penser que cette version n'était plus pertinente parce qu'en fin de compte, le voyage était personnel. Comme nous le verrons

plus loin, je réfute l'affirmation du sénateur Oh selon laquelle le voyage était purement personnel. De plus, même si l'objet du voyage avait changé, il incombait au sénateur Oh de faire une divulgation complète et équitable à mon bureau plutôt que de produire de façon sélective seulement les documents qu'il estimait les plus favorables à son interprétation des événements.

Lorsque j'ai demandé au sénateur Oh ce qu'il savait des activités commerciales en Chine des délégués, il a répondu ce qui suit :

Q. Savez-vous si des délégués avaient des intérêts commerciaux ou d'affaires en Chine?

R. Aucune idée, vous savez, je...

Q. Aucune idée?

R. Et je n'ai jamais... aucune idée, non.

Lorsque j'ai demandé au sénateur Oh qui était présent lors du dîner auquel ont assisté les délégués, il a répondu ce qui suit :

Pour être honnête, lorsque j'ai... lorsque nous étions au dîner, ce n'était pas un gros groupe. Nous avons seulement trois tables. Et beaucoup de jeunes personnes. Vous savez, je... pour moi, ils n'avaient pas l'air de magnats de l'industrie. Vous savez, beaucoup de jeunes gens là-bas... Et les gens là-bas, ils avaient presque l'air d'étudiants universitaires à mes yeux [TRADUCTION].

Lors de la deuxième entrevue, j'ai attiré l'attention du sénateur Oh sur la contradiction entre la description des activités commerciales des délégués, telle qu'elle apparaît dans la version 2, et la description qu'il m'a faite des participants. Le sénateur Oh a indiqué que, s'il avait mentionné les étudiants universitaires, c'était seulement dans le contexte du dîner tenu à Xiamen, vers la fin du voyage, et que la plupart des délégués ne faisaient alors déjà plus partie du groupe de voyageurs. Le sénateur Oh a ajouté qu'il n'était pas au courant d'un grand nombre des activités commerciales exactes des délégués, mais il a admis qu'il savait qu'un certain nombre de délégués étaient des gens d'affaires. Il a pourtant reconnu également que M^{me} Zhu, de son bureau, n'aurait pas envoyé sans son consentement une lettre à la All-China Federation of Returned Overseas Chinese en y joignant la liste des délégués (version 2). Pour cette raison, il est difficile de concilier cette affirmation et son observation voulant qu'il n'avait pas connaissance des activités commerciales des délégués.

Étant donné qu'il avait vu la version 2 de la liste de délégués, le sénateur Oh connaissait, selon toute vraisemblance, les activités commerciales en Chine des délégués, même s'il était incapable de se souvenir dans le détail de ces activités.

b) Participation du personnel sénatorial

Dans sa première entrevue, le sénateur Oh a d'abord déclaré que son personnel sénatorial n'avait pas participé à la planification du voyage. Il a expliqué qu'il aurait été impossible pour son personnel d'y participer, puisqu'il n'avait aucune connaissance de la province du Fujian. Questionné plus avant à ce sujet, il a reconnu que son personnel l'avait peut-être aidé « avec une ou deux choses ». À sa deuxième entrevue, le sénateur Oh a admis que son personnel avait, en fait, pris part à la planification du voyage.

En fait, M^{me} Zhu m'a dit qu'elle avait participé à plusieurs aspects du voyage. Elle a aidé à préparer l'itinéraire et s'est occupée des visas des sénateurs et de leurs épouses. Ses courriels montrent qu'elle a participé de près à la planification du voyage. Elle a eu de nombreux échanges avec des représentants canadiens et étrangers afin de programmer des rencontres officielles. Elle a tenté de coordonner un forum sur le commerce entre le Canada et la Chine dans la province du Fujian, mais ce projet ne s'est pas concrétisé. Pendant que le sénateur Oh était en Chine, M^{me} Zhu a continué de s'occuper de la coordination logistique à partir d'Ottawa.

Lorsque j'ai demandé au sénateur Oh, lors de sa première entrevue, pourquoi il avait demandé à son personnel sénatorial de participer à la préparation de l'itinéraire pour un voyage ostensiblement personnel, il a déclaré que l'itinéraire était « à son usage personnel ». Les autres sénateurs m'ont toutefois informé que chacun d'entre eux avait reçu une copie de l'itinéraire. En outre, j'ai pris connaissance de courriels qui montrent que M^{me} Zhu avait fait parvenir l'itinéraire aux représentants chinois et canadiens en Chine. Je trouve que la déclaration du sénateur Oh selon laquelle ce document aurait été préparé pour son usage personnel est invraisemblable et qu'elle ne correspond pas aux éléments de preuve. Lorsque j'ai fait valoir au sénateur Oh, lors de sa première entrevue, que l'itinéraire avait dû être envoyé aux autres délégués, il a déclaré : « Je n'ai pas souvenir que nous ayons envoyé ce programme aux délégués. » Je n'accepte pas le témoignage du sénateur Oh sur ce point. Il est évident que l'itinéraire a été préparé entre autres à l'intention des délégués. Le simple fait que l'itinéraire ait été traduit en anglais dément l'assertion du sénateur Oh selon laquelle l'itinéraire était à son usage personnel. En fait, M^{me} Zhu m'a dit que le sénateur Oh lui avait demandé de faire traduire l'itinéraire en anglais à l'intention des autres sénateurs. Lorsque je lui ai présenté ces éléments de preuve à la deuxième entrevue, le sénateur Oh a reconnu que l'itinéraire avait probablement été envoyé aux autres.

c) Existence de documents

J'ai demandé au sénateur Oh s'il y avait des documents faisant état de communications avec les principaux organisateurs du voyage. Il m'a répondu que ces documents n'existaient pas parce qu'il avait communiqué avec les organisateurs par téléphone. Lorsque je les ai interviewés, M^{me} Zhu, M^{me} Liu, M^{me} Huang et M. Zhou m'ont tous dit qu'ils avaient principalement communiqué sur WeChat, une plate-forme de média social. En fait, M^{me} Zhu et M^{me} Huang ont toutes deux indiqué lors de leurs témoignages qu'elles avaient communiqué sur WeChat avec le sénateur Oh au sujet du voyage. Malheureusement, pour diverses raisons, ces témoins n'ont pas été en mesure de me fournir des copies de leurs échanges sur WeChat. M^{me} Huang m'a dit qu'elle avait perdu ses copies lorsqu'elle avait changé de téléphone. M. Zhou et M^{me} Zhu m'ont dit que l'historique des messages de WeChat était automatiquement supprimé après un certain temps (six mois ou un an) et donc qu'ils n'existaient plus. M^{me} Liu m'a dit que l'historique des messages n'était pas accessible parce que le groupe WeChat créé pour l'occasion avait été supprimé peu après le voyage. À la lumière de ces témoignages, le fait que le sénateur Oh ait omis de mentionner les messages WeChat est pour le moins préoccupant.

Lorsque je lui ai fait état de ces contradictions, le sénateur Oh a changé sa position. Il a admis que son personnel avait envoyé des courriels concernant la planification du voyage. Il a affirmé qu'il n'avait pas lu tous les courriels. Au sujet de WeChat, le sénateur Oh a déclaré qu'il avait pris part à quelques discussions « informelles » sur WeChat concernant la planification du voyage, mais que le fait qu'il ait participé à ces échanges était sans importance. Il a dit n'avoir conservé aucune copie de ces discussions sur WeChat, qui ont été perdues lorsqu'il a changé de téléphone.

Après avoir examiné une ébauche de ce rapport, le sénateur Oh a déclaré que WeChat est couramment utilisé dans la communauté sino-canadienne et que son utilisation est conforme à l'approche informelle de la planification d'un voyage personnel. Cette réponse n'explique ni ne justifie son omission de divulguer l'existence de ces messages à un moment où ils auraient pu être encore récupérables. De plus, le fait qu'il ne pensait pas que ces documents étaient importants ne justifie pas qu'il ne les ait pas fournis; il n'appartient pas au sénateur Oh de déterminer ce qui est ou n'est pas important dans cette enquête.

Comme je le précise ci-après, l'honorable John McCallum, alors ambassadeur du Canada en Chine, a assisté au dîner avec la délégation le 17 avril 2017 à Beijing. J'ai demandé au sénateur Oh de quelle façon il avait communiqué avec l'ambassadeur. Il m'a répondu qu'il avait personnellement appelé le bureau de l'ambassadeur pour l'inviter. Il n'a fait aucune mention d'une invitation par courriel. Lorsque j'ai pris connaissance des courriels que j'ai obtenus de la part de l'Ambassade canadienne à Beijing et de M^{me} Zhu, j'ai découvert que M^{me} Zhu avait envoyé des invitations par courriel à l'ambassadeur, directement et par l'entremise de la chef de mission adjointe, Cynthia Termorshuizen. Les courriels ne font aucunement mention d'un appel téléphonique. Dans son témoignage, M^{me} Zhu a déclaré avoir envoyé ces courriels à la demande du sénateur Oh. Le courriel du 15 mars 2017 cité plus haut montre que M^{me} Zhu a envoyé au sénateur Oh, aux fins d'approbation, l'ébauche d'un courriel similaire adressé à un autre représentant. Lorsque je lui ai signalé cette contradiction à la deuxième entrevue, le sénateur Oh a changé sa position. Il a dit qu'il était possible qu'il ait parlé au téléphone à un membre du personnel de l'ambassadeur McCallum, plutôt qu'à l'ambassadeur lui-même. De tout cela, je conclus que le sénateur Oh était au courant de ces échanges de courriels et qu'il a minimisé la participation de son personnel sénatorial à l'organisation du voyage.

Lorsque j'ai demandé au sénateur Oh, dans sa première entrevue, s'il avait contacté des représentants canadiens en Chine pour l'aider avec l'organisation du voyage, il a nié l'avoir fait :

Q. Avez-vous demandé l'aide d'Affaires mondiales pour organiser, pour – ou pour obtenir de l'information relativement au voyage?

R. Non.

Q. Et votre réponse est-elle la même pour les représentants gouvernementaux qui sont physiquement en Chine et ceux qui sont physiquement à Ottawa ou au Canada?

R. Non, je n'ai pas – je n'ai pas – je n'ai pas demandé l'aide d'Affaires mondiales pour l'organisation, ou quoi que ce soit.

Q. Non, d'accord.

R. Ouais.

Q. Savez-vous si les trois autres organisateurs... si l'un ou l'autre des trois organisateurs a contacté Affaires mondiales ou...

R. Je ne pense pas, vous savez. Ouais, parce que nous étions tous... c'était un voyage personnel.

Comme je le mentionne ci-haut, le sénateur Oh a donné instruction à M^{me} Zhu d'écrire à l'Ambassade canadienne à Beijing, ainsi qu'au Consulat canadien à Guangzhou, pour demander de l'aide dans la planification du voyage. J'ai présenté cette information au sénateur Oh dans ma lettre du 30 octobre 2018. Dans sa réponse du 14 novembre 2018, il a déclaré :

Dans la phase initiale de la planification, mon personnel a en effet contacté l'Ambassade canadienne à Beijing et le Consulat canadien à Guangzhou au sujet de mon voyage dans le Fujian. Toutefois, rien d'officiel n'a été organisé avant notre départ. Il était donc clair pour nous en partant que le voyage serait de nature personnelle et que je n'y jouerais aucun rôle public [TRADUCTION].

À mon avis, cette caractérisation ne correspond pas aux éléments de preuve. Pour les raisons énoncées ci-après, le voyage revêtait une dimension officielle jusqu'à la fin.

Dans des observations soumises après avoir passé en revue une ébauche du présent rapport, le sénateur Oh a cherché à expliquer différemment pourquoi il avait donné des éléments de preuve contradictoires sur ce point. Il a dit avoir compris par erreur que la question concernait seulement le personnel d'« Affaires mondiales Canada » à Ottawa, et non le personnel du ministère à l'étranger. Pourtant, la formulation de la question ne laisse nullement entendre que sa portée était ainsi limitée. Vu la nature de mon enquête, si le sénateur Oh ne comprenait pas clairement la portée d'une question, il aurait dû demander une clarification ou répondre en donnant le plus de renseignements possibles.

Dans l'ensemble, j'ai trouvé que le témoignage du sénateur Oh était incomplet et contradictoire. Il a omis de fournir des éléments de preuve et, sur certains points importants, son témoignage ne résistait pas au poids de la preuve.

(2) Notes biographiques : Le sénateur Oh

Le sénateur Oh a été nommé au sénat en janvier 2013. Il est un membre en vue de la communauté sino-canadienne et fait partie de nombreux groupes communautaires faisant la promotion de liens entre le Canada et la Chine. Depuis sa nomination au Sénat jusqu'à aujourd'hui, le sénateur a occupé diverses fonctions au sein de plusieurs organisations, dont les suivantes :

- membre du conseil consultatif du Canadian Multicultural Council – Asians in Ontario;
- président d'honneur de la United Quanzhou Association of Toronto Canada;
- conseiller d'honneur de la Xiamen Overseas Chinese Society of Canada;
- président d'honneur de la Hockey Cultural Exchange Association of Canada-China;
- parrain honoraire de la Canada Confederation of Shenzhen Associations;
- président d'honneur de la Chinese Business Association of Newfoundland and Labrador;
- président d'honneur des Chinese Business People and Professionals of Montreal;
- parrain honoraire de l'Alliance of Shanxi Merchants Association of Canada;
- parrain honoraire de la Canadian Association of Industry and Commerce;
- président d'honneur de la Canadian Association of Chinese Reporters;
- conseiller d'honneur de Chinese Enterprises Society of Canada;
- poste honoraire au Jiangsu International Business Council of Canada;
- directeur, Signal Hill Management, firme-conseil.

Les activités décrites ci-dessus ne font pas partie des fonctions sénatoriales du sénateur Oh. Les sénateurs sont tenus de faire connaître chaque année leurs activités externes à mon bureau, et ces activités sont publiées à leur dossier public, qu'on peut consulter sur le site Web de mon bureau.

(3) Origines et objectif du voyage

Bien que la famille du sénateur Oh soit originaire de la province du Fujian, en Chine, le sénateur est né à Singapour et avant avril 2017, ne s'était jamais rendu dans la province du Fujian. Il existe une communauté active de Sino-Canadiens originaires du Fujian. Le sénateur Oh m'a confié que divers membres de cette communauté l'encourageaient depuis des années à s'y rendre. Au début de 2017, il a décidé d'entreprendre ce voyage.

Entre autres rôles, le sénateur Oh est le vice-président de l'Association législative Canada-Chine (l'ALCC). Il se rend fréquemment en Chine sous les auspices de l'ALCC ou pour d'autres affaires. Cependant, le voyage d'avril 2017 n'était pas parrainé ou commandé par l'ALCC ou un autre organe officiel. Au moment du voyage, le sénateur Oh était membre du Comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international.

Les témoignages se contredisent quant à l'objectif du voyage, comme il a déjà été mentionné. Le sénateur Oh a décrit cet objectif de telle manière dans un cas et de telle autre manière dans un autre cas. Dans le cadre de l'enquête, il a déclaré qu'il s'agissait d'un voyage de tourisme purement personnel pour rendre hommage à son village ancestral. À d'autres occasions, par exemple, dans la correspondance officielle envoyée par son bureau à ses points de contact à l'étranger – y compris des contacts à Affaires mondiales Canada –, il l'a décrit comme une délégation commerciale de dirigeants communautaires et du milieu des affaires. Compte tenu des obligations qu'impose le *Code* au sénateur Oh, la caractérisation du voyage a des conséquences importantes.

Les sénateurs Housakos et Plett ont déclaré, dans leurs témoignages, que lorsque le sénateur Oh les avait contactés pour leur demander de l'accompagner, il leur avait expliqué qu'il s'agissait avant tout d'un voyage personnel où il visiterait le village de ses ancêtres et que les sénateurs Housakos et Plett l'accompagneraient à titre d'invités d'honneur. Les sénateurs Housakos et Plett lui ont alors demandé qui paierait la note, et le sénateur Oh a répondu qu'il « s'en occuperait ».

Cependant, à peu près à la même période (mars 2017), le sénateur Oh a donné instruction à son personnel sénatorial de contacter l'Ambassade canadienne à Beijing ainsi que le Consulat général du Canada à Guangzhou, de même que des représentants chinois, pour les informer qu'il dirigeait une « délégation à Beijing et au Fujian, en Chine, du 15 au 30 avril 2017, principalement en vue d'améliorer la coopération dans le domaine du commerce bilatéral ». En fait, le bureau du sénateur Oh a eu plusieurs conversations avec des représentants canadiens et chinois, sur une certaine période, à propos du voyage.

À sa deuxième entrevue, j'ai demandé au sénateur Oh pourquoi il avait présenté le voyage aux sénateurs Plett et Housakos comme un voyage personnel, alors que le personnel de son bureau, vers la même époque, parlait d'une délégation commerciale. Le sénateur Oh a affirmé que le voyage prévoyait au départ une délégation commerciale, mais que cet aspect avait été abandonné tôt dans le processus de planification; il a dit qu'il ne se souvenait pas quand exactement.

En entrevue, lorsque j'ai demandé à M^{me} Cindy Termorshuizen, chef de mission adjointe à l'Ambassade canadienne en Chine, si des représentants de l'Ambassade avaient été avisés par le

sénateur Oh ou une autre personne que le voyage était de nature purement personnelle, elle m'a dit qu'elle n'avait jamais été avisée de ce fait. Elle a déclaré ce qui suit :

Non, parce que, vous savez, nous n'aurions sans doute pas donné... bien nous ne serions pas intervenus comme nous l'avons fait. Vous savez, on nous a donné à entendre qu'il s'agissait d'une délégation qui venait pour, je veux dire le courriel est tout à fait clair, qui venait pour promouvoir les relations commerciales entre le Canada et la Chine et, vous savez, on nous a demandé de l'aide pour des choses particulières. Donc je n'ai pas du tout eu l'impression que c'était une visite personnelle [TRADUCTION].

Dans un gazouillis publié le 23 avril 2017 sur le compte du sénateur Housakos pendant le voyage, on peut lire « Heureux de faire partie de cette délégation commerciale @sénateurVictorOh @DonPlett ».

Ce gazouillis cadre avec la façon dont le voyage a été décrit dans de multiples articles de presse publiés en mandarin au moment du voyage ou à peu près et dont j'ai pris connaissance. Ces articles indiquaient que le sénateur Oh dirigeait une délégation commerciale, mais ils mentionnaient aussi que les délégués feraient une visite dans leur région natale. L'article de *Hot China News* qualifiait le voyage de « délégation commerciale aux racines ancestrales ». De nombreux témoins ont corroboré cette description.

Au retour des sénateurs au Canada, le sénateur Plett a fait rapport du voyage devant le Sénat, le 2 mai 2017 :

Collègues, le sénateur Housakos et moi, ainsi que nos épouses, Demi et Betty, avons eu l'honneur, il y a 10 jours, d'accompagner [...] Victor, et son épouse, Rosabela, lorsqu'ils sont retournés pour la première fois dans la province du Fujian et dans la demeure ancestrale du sénateur au sommet d'une montagne.

Les sénateurs Housakos et Plett ont tous deux déposé à mon bureau une déclaration de voyage parrainé le 28 novembre 2017. Dans les deux cas, il y est mentionné que l'objectif du voyage était de « Favoriser les liens économiques et culturels entre le Canada et la Chine; invités d'honneur du sénateur Victor Oh pour une visite ancestrale ». La déclaration de voyage parrainé du sénateur Oh, déposée le même jour, décrit ainsi les objectifs du voyage : « 1) Première visite ancestrale depuis l'émigration des grands-parents du sénateur Oh à Singapour il y a 130 ans; 2) Promouvoir la coopération économique et les liens de personne à personne entre le Canada et la Chine. »

M^{me} Huang a déclaré qu'elle n'aurait pas pris part à la planification de ce voyage si M. Oh n'avait pas été sénateur.

J'en déduis que le voyage avait en fait un double objectif. Si, au départ, l'idée d'entreprendre ce voyage correspondait à l'objectif personnel du sénateur Oh de se rendre à sa demeure ancestrale, le voyage s'est transformé en délégation commerciale assez tôt à l'étape de la planification.

Cela dit, je n'ai pas trouvé d'éléments de preuve m'amenant à conclure que le sénateur Oh aurait fait des affaires pendant le voyage. Le sénateur était directeur d'une société de services-conseils enregistrée à Terre-Neuve-et-Labrador et appelée Signal Hill Management. La société comprenait trois autres directeurs. Bien que cette société ait été fondée en avril 2017 et que le sénateur Oh ait siégé à son conseil d'administration du 5 avril 2017 au 1^{er} mai 2017, je n'ai trouvé aucun élément

de preuve démontrant qu'il ait participé aux activités de cette société avant de démissionner du conseil d'administration, apparemment en mai 2017. De même, je n'ai trouvé aucun élément de preuve que son rôle au sein de Signal Hill Management avait un quelconque lien avec le voyage.

(4) Sélection des délégués et organisation du voyage

La délégation se composait de 21 membres, bien que certaines personnes aient rejoint le groupe et que d'autres l'aient quitté à différents moments au cours du voyage.

Le sénateur Oh a invité les sénateurs Housakos et Plett, ainsi que leurs épouses, à se joindre à lui et à son épouse pour le voyage. Les trois sénateurs ont convenu que l'invitation avait été faite parce qu'ils étaient devenus de bons amis en travaillant ensemble au Sénat. Les sénateurs Housakos et Plett ont aussi reconnu que cela ajouterait au prestige du voyage du sénateur Oh d'être accompagné par des collègues du Sénat. Toutefois, il me semble que l'invitation faite aux sénateurs Housakos et Plett avait autant à voir avec leur charge officielle au Sénat; le sénateur Housakos en tant qu'ancien Président, et le sénateur Plett en tant que whip de l'opposition. Le sénateur Oh a certainement insisté sur leur charge dans ses communications relatives au voyage, y compris dans la version 2 de la liste de délégués. Les sénateurs Housakos et Plett n'ont toutefois pas pris part à l'organisation du voyage.

Les autres délégués étaient des membres de la communauté sino-canadienne ayant des racines dans la province du Fujian. La plupart d'entre eux habitent à Toronto et d'autres à Vancouver. Dans sa lettre du 8 décembre 2017 qu'il a remise à mon bureau, le sénateur a décrit ces personnes comme un « groupe d'entrepreneurs et de dirigeants communautaires de la communauté sino-canadienne ayant des racines dans le Fujian ».

En entrevue avec moi, le sénateur Housakos a dit que la plupart des délégués de la communauté sino-canadienne étaient des propriétaires de petites entreprises. Cette caractérisation n'est pas exacte. La version 2 de la liste de délégués démontre que bon nombre d'entre eux occupent un poste de direction important au sein de grandes entreprises. Au moins l'une de ces personnes, Ted Zhou, fait partie d'une entreprise valant plusieurs milliards de dollars et ayant des activités à la fois au Canada et en Chine.

Le sénateur Oh m'a dit lors de sa première entrevue qu'il ne savait pas exactement qui avait invité les délégués de la communauté sino-canadienne à prendre part au voyage. Il m'a dit que, selon ce qu'il comprenait, M^{me} Huang avait décidé qui inviter. M^{me} Huang a expliqué, lors de son entrevue, qu'elle avait simplement informé les membres de la communauté fujianaise au Canada du voyage à venir et que ceux qui souhaitaient s'y joindre l'avaient fait. Compte tenu du profil des délégués décrit dans la version 2 de la liste, je trouve cette explication non plausible. Je n'arrivais pas à discerner, à partir des témoignages, quels étaient les critères de sélection.

Lors de sa première entrevue, le sénateur Oh a déclaré que M^{me} Huang, M. Zhou et M. Su avaient participé à la planification de certains aspects du voyage mais il a exprimé de l'incertitude quant aux détails de leur implication parce qu'il n'avait pas participé à la planification du voyage. À sa deuxième entrevue, il m'a dit que la Quanzhou Association avait décidé des délégués. Comme nous l'avons vu plus haut, étant donné que le sénateur Oh avait personnellement demandé à son personnel du Sénat d'organiser certaines parties du voyage, il aurait dû partager cette information pertinente lorsqu'il décrivait qui avait organisé le voyage. Il savait au moins que son personnel du

Sénat avait participé à la planification de certains aspects du voyage, mais il n'en a pas fait mention.

Comme je l'ai expliqué plus haut, je n'ai pas réussi à obtenir des communications pertinentes montrant la façon dont le voyage a été organisé. J'ai eu de la difficulté à reconstruire l'organisation du voyage sans ces communications. Il est difficile d'établir au juste qui a conçu l'itinéraire. Il semble que, à un moment donné, M^{me} Huang ait relayé l'information nécessaire sur le programme du voyage à l'un des membres du personnel du sénateur Oh, qui l'a ensuite dactylographié dans un document Word.

Le fait que les délégués aient rencontré des diplomates canadiens constitue l'un des aspects particulièrement importants du voyage. J'ai interviewé des représentants du Canada en Chine pour les besoins de mon enquête. Les missions diplomatiques canadiennes prêtent souvent main-forte aux parlementaires canadiens à l'étranger. Affaires mondiales Canada a en fait publié des lignes directrices décrivant quelques-uns des services que le ministère peut offrir aux parlementaires dans leurs déplacements à l'étranger⁴. Il n'est pas rare non plus que les parlementaires se trouvant à l'étranger pour des raisons personnelles prévoient des rencontres officielles sur place. En particulier, les diplomates canadiens offrent des séances d'information aux parlementaires quand cela peut favoriser le commerce ou d'autres intérêts, mais ils ne fournissent pas beaucoup plus d'aide ou de soutien aux parlementaires qui se trouvent à l'étranger pour des raisons surtout personnelles.

À la mi-mars 2017, M^{me} Zhu a contacté par courriel des diplomates canadiens en poste dans les missions de Beijing et de Guangzhou (le Consulat général à Guangzhou s'occupe de la province du Fujian). Selon ce que j'ai appris en entrevue avec M^{me} Zhu et dans sa correspondance avec ces diplomates, il ne fait aucun doute qu'elle a participé à l'organisation de réunions entre des représentants canadiens à Beijing et dans le Fujian avec la délégation du sénateur Oh. Ces réunions se voulaient au départ de nature relativement officielle, comme des séances d'information ou des forums commerciaux, mais ont plutôt pris l'aspect, au bout du compte, de dîners non officiels.

(5) Le voyage

Le sénateur Oh m'a remis un itinéraire du voyage qui a été distribué aux délégués en Chine. Je le joins à l'**annexe A** du présent rapport. Selon les témoignages que j'ai entendus, les activités qui ont eu lieu là-bas étaient légèrement différentes de celles qui sont décrites dans l'itinéraire. Cela dit, ces différences ne portent pas à conséquence pour mon analyse et je n'en tiendrai pas compte ici.

Le voyage s'est déroulé du 15 au 29 avril 2017. Les deux destinations principales étaient Beijing et la province du Fujian. Un autocar a été loué pour transporter les délégués d'une ville à l'autre jusqu'à leur destination finale, le village ancestral du sénateur Oh dans le comté d'Anxi.

J'ai interviewé des délégués. Leurs témoignages corroborent la conclusion selon laquelle une bonne partie du voyage a été consacrée aux loisirs et aux visites touristiques. L'itinéraire fait mention de réunions avec des représentants gouvernementaux canadiens et locaux. Cet aspect

⁴ Affaires mondiales Canada, « Visites officielles – Lignes directrices concernant les normes de service », https://www.international.gc.ca/way-voie/assets/pdfs/Official_Visits-fr.pdf

semble avoir été un élément central du voyage, mais on avait prévu passablement de temps pour des activités touristiques et culturelles plus traditionnelles.

La délégation est arrivée à Beijing le 16 avril 2017. Le lendemain, un dîner a été donné en l'honneur des délégués auquel a assisté John McCallum, alors ambassadeur. J'ai interviewé l'ambassadeur McCallum pour mon enquête. Il a confirmé qu'il s'était lié d'amitié avec les sénateurs en visite au temps où il était député et qu'il souhaitait les rencontrer après avoir appris qu'ils seraient de passage à Beijing. Il a assisté à une partie de la soirée avec des membres de son personnel. Comme il avait d'autres engagements, l'ambassadeur McCallum n'a pu y rester qu'une trentaine de minutes. Il a prononcé une allocution de bienvenue pour accueillir la délégation en Chine et n'est pas resté pour le dîner lui-même.

La délégation a rencontré des représentants gouvernementaux locaux dans les diverses escales à destination du village ancestral du sénateur Oh. Ces rencontres ont permis dans la plupart des cas de s'entretenir avec des représentants municipaux, mais les délégués ont aussi rencontré des représentants provinciaux ainsi qu'un représentant de l'Association législative Canada-Chine.

Le point culminant du voyage a été une célébration du retour du sénateur Oh à son village ancestral dans le comté d'Anxi. Diverses activités culturelles et spirituelles ont eu lieu pour souligner le retour du sénateur Oh au village où ses grands-parents avaient vécu avant d'émigrer à Singapour. Les sénateurs y sont arrivés le 23 avril 2017 et y ont passé une seule journée pendant leur voyage de deux semaines. Plusieurs jours avant leur arrivée, en l'honneur du Sénateur Oh, on avait pavé le sentier dans la montagne qui menait à la demeure des grands-parents du sénateur Oh. Des arbres ont été plantés en l'honneur de chacun des trois sénateurs. Les villageois ont accueilli la délégation avec des pétards.

De retour à Ottawa, le sénateur Plett a pris la parole au Sénat pour relater les activités de cette journée :

Collègues, le sénateur Housakos et moi, ainsi que nos épouses, Demi et Betty, avons eu l'honneur, il y a 10 jours, d'accompagner l'arrière-petit-fils de M. Oh, Victor, et son épouse, Rosabela, lorsqu'ils sont retournés pour la première fois dans la province du Fujian et dans la demeure ancestrale du sénateur au sommet de la montagne.

Nous avons évidemment fait le trajet jusqu'au sommet de la montagne en autocar moderne, même si la route était très sinueuse. Pour le dernier demi-kilomètre, nous avons parcouru à pied le même sentier que M. Oh et sa famille avaient descendu il y a 130 ans. Deux jours avant notre arrivée, on l'avait pavé pour nous. Il n'y avait ni bétonnière ni malaxeur dans les parages. En fait, tout le béton avait été mélangé à la main et transporté jusqu'au sommet de la montagne.

Le sénateur Oh a été reçu en héros, et la plupart des villageois étaient présents pour l'accueillir. Les feux d'artifice étaient quelque chose à voir! Je n'ai jamais vu quelqu'un recevoir d'aussi beaux hommages et témoignages de respect que le sénateur Oh ce jour-là. Il était véritablement un héros : l'un des leurs qui, grâce à son mérite, a été nommé sénateur au Canada. Après un excellent repas et une cérémonie, le sénateur Oh, le sénateur Housakos et moi avons planté un arbre en l'honneur du sénateur Oh. Selon ce qu'on nous a dit, cet arbre vivra pendant des centaines, voire des milliers d'années.

Nous avons ensuite parcouru un trajet de quelques heures pour nous rendre à une plantation d'arbres. Encore une fois, le sénateur Oh a fait figure de héros. Les gens de l'endroit avaient bâti une énorme structure en bois sous laquelle nous avons pris le thé, après quoi nous nous sommes dirigés vers la plantation où trois panneaux avaient été érigés pour le sénateur Oh, le sénateur Housakos et moi. Trois rangées avaient été aménagées pour nous et on nous a demandé de planter des théiers.

La description que fait le sénateur Plett des activités de la journée correspond aux témoignages que j'ai entendus dans le cadre de mon enquête, exception faite de différences mineures.

Des photos de la cérémonie de plantation des théiers montrent des panneaux indiquant que l'organisateur de l'activité est la « Quanzhou Chamber of Commerce in Canada ». Dans son entrevue, M^{me} Huang a nié que ce groupe avait parrainé l'activité de plantation et a précisé que les coûts de l'activité étaient minimes.

Le 25 avril 2017, la délégation a rencontré des représentants commerciaux du Canada à Xiamen. M^{me} Xin Liu, une déléguée commerciale du Bureau commercial du Canada à Xiamen, ainsi que Duane Robson, un délégué commercial principal au Consulat général du Canada à Guangzhou, y participaient tous les deux. Cette activité devait au départ prendre la forme d'une séance d'information, mais, à leur arrivée, M^{me} Liu et M. Robson ont découvert qu'il s'agissait d'un dîner.

Une question en particulier touchant le déroulement du voyage concerne la participation de Pantheon. Pantheon est une entreprise d'investissement s'adressant à une clientèle bien nantie, dont des membres de la communauté sino-canadienne. Le 8 mai 2017, un article intitulé « Selon un sénateur canadien, le commerce entre la Chine et le Canada commence une lune de miel » [TRADUCTION] a été publié en mandarin par *Hot China News*. Cet article donne à entendre que Pantheon a parrainé l'intégralité du voyage. En voici un extrait [TRADUCTION] :

En avril 2017, Pantheon Asset, la plus grande entreprise familiale de Chine, a invité une délégation dirigée par Victor Oh, membre du Sénat du Canada, Leo Housakos, ancien Président du Sénat, et le sénateur Don Plett à participer à des échanges approfondis à Xiamen et Beijing avec des membres de l'entreprise familiale chinoise Pantheon. Les autres membres de la délégation, au nombre d'une vingtaine, comprenaient des membres de la « Canadian Businessmen of Fujian Origin Trade Delegation », entre autres. C'est la première fois que Pantheon organise des visites entre des familles de Chine et du Canada depuis l'établissement de son bureau à Vancouver au début avril. [*C'est nous qui soulignons*]

D'autres articles parus dans les médias reprenaient l'hypothèse selon laquelle le voyage était payé par Pantheon.

D'après l'article de *Hot China News*, Pantheon avait déjà ouvert un bureau canadien à Vancouver, en avril 2017. Cependant, lors de l'entrevue que j'ai eue avec elle, M^{me} Ma, une associée de Pantheon, m'a dit qu'elle s'était rendue à Vancouver vers mars ou avril 2017 dans le but d'y ouvrir un bureau pour Pantheon, mais que l'entreprise n'avait, à ce jour, pas encore de bureau dans cette ville. Lors du même voyage au Canada, M^{me} Ma est aussi passée par Toronto et Ottawa; c'est à ce moment qu'elle a rencontré le sénateur Oh pour la première fois, par l'entremise de son père, qui était un ami du sénateur Oh. M^{me} Ma a dit avoir informé le sénateur Oh qu'elle était venue au Canada pour explorer la possibilité d'ouvrir un bureau de Pantheon à Vancouver. Le sénateur Oh

a déclaré, à sa deuxième entrevue, qu'il se rappelait avoir rencontré M^{me} Ma à Ottawa et à Toronto, mais qu'il ne se souvenait pas qu'elle lui ait indiqué le but de son voyage. Je n'ai aucune raison de douter de l'affirmation de M^{me} Ma selon laquelle elle a informé le sénateur Oh de l'objectif de son voyage. En effet, il semble tout à fait normal qu'elle ait expliqué la raison de son voyage dans le contexte de leur rencontre.

L'article de *Hot China News* indique également que « lorsque Pantheon Asset a annoncé au début d'avril qu'elle inaugurerait un bureau à Vancouver, le sénateur Oh a salué avec enthousiasme cette décision importante de Pantheon et a eu une conversation approfondie avec les associés de l'entreprise à propos des échanges entre les familles vivant au Canada et en Chine » [TRADUCTION]. Le sénateur a nié avoir exprimé son soutien à l'ouverture d'un bureau de Pantheon à Vancouver, affirmant que les reportages concernant ce voyage se réduisaient à de « fausses nouvelles ».

Selon les renseignements dont je dispose, l'unique rôle joué par Pantheon dans le voyage serait que M^{me} Ma aurait payé deux dîners tenus vers la fin du voyage : l'un à Xiamen, le 25 avril, et l'autre à Beijing, le 27 avril. M^{me} Ma a déclaré dans son témoignage qu'elle avait personnellement payé les deux dîners, même si d'autres associés de Pantheon étaient présents au dîner tenu à Xiamen. Le sénateur Oh m'a dit qu'il connaissait la famille de M^{me} Ma et que c'est en raison de ce lien personnel qu'elle avait joué un rôle dans ce voyage. Il m'a dit que c'était après décembre 2017 qu'il a appris qu'elle était associée chez Pantheon. Tel qu'indiqué précédemment, M^{me} Ma a affirmé toutefois dans son témoignage que, lors de sa rencontre avec le sénateur Oh au Canada, en mars ou avril 2017, elle lui a dit qu'elle était venue au Canada pour explorer la possibilité d'ouvrir un bureau de Pantheon à Vancouver. Comme je l'ai indiqué précédemment, j'accepte le témoignage de M^{me} Ma à cet égard.

M^{me} Liu, déléguée commerciale à Xiamen, a assisté au dîner du 25 avril à Xiamen. Elle a dit que le dîner avait été organisé par une société de gestion d'actifs et que ses employés étaient présents. Selon l'article de *Hot China News*, cette société était Pantheon. L'article cite le sénateur Oh, qui aurait exprimé son appui à l'inauguration d'un bureau de Pantheon à Vancouver.

Comme nous le verrons en détail plus loin, le sénateur Oh conteste que ces dîners aient été payés par Pantheon. Il insiste sur le fait qu'ils ont été payés par Ma Yi à titre personnel. Comme je l'explique en détail ci-dessous, je ne peux accepter la position du sénateur Oh sur cette question. D'autres employés de Pantheon étaient présents. L'article de *Hot China News* rapporte une discussion sur des questions liées à Pantheon lors d'un des dîners. La preuve recueillie dans le cadre de la présente enquête laisse entendre que les dîners ont été payés par Ma Yi personnellement et non par Pantheon. Mais là n'est pas la question. Les circonstances indiquent que les dîners ont été tenus non pas à cause du lien personnel du sénateur Oh avec la famille de Ma Yi, mais plutôt comme un souci de susciter de la bonne volonté envers Pantheon.

Les éléments de preuve ne permettent pas d'établir que Pantheon a payé d'autres frais de voyage que les frais de ces deux dîners. J'aborderai de nouveau, ci-dessous, la question de savoir s'il était convenable de la part du sénateur Oh d'accepter les dîners parrainés par Pantheon.

(6) Paiement du voyage

La grande majorité des frais de déplacement des sénateurs Oh, Housakos et Plett et de leurs épouses ont été acquittés par d'autres. L'identité précise du bailleur de fonds est d'ailleurs l'une des questions ayant initialement attiré l'attention sur ce voyage. Au départ, le sénateur Housakos

a donné aux médias des explications contradictoires quant à la provenance des fonds, puisqu'il a déclaré en premier que le voyage avait été payé par le gouvernement de la Chine et une association commerciale du Canada, et plus tard qu'il avait été payé par la famille du sénateur Oh. Malgré mes demandes auprès du sénateur Oh et de plusieurs autres témoins, je n'ai pu obtenir de factures ou de reçus pour ce voyage. Que ce soit pour cause de négligence dans la tenue des comptes ou pour d'autres raisons, j'ai éprouvé énormément de difficulté à déterminer qui au juste avait payé quoi.

Selon M^{me} Huang, la principale organisatrice du voyage, elle a avancé les fonds nécessaires pour payer les billets d'avion, l'hébergement, certains repas, ainsi que le transport terrestre des sénateurs et de leurs épouses. Toutefois, dans la déclaration de voyage parrainé qu'il a déposée à mon bureau le 28 novembre 2017, le sénateur Oh soutient que sa sœur avait déjà assumé les coûts du voyage. Les éléments de preuve montrent pourtant qu'elle ne l'avait pas encore fait à ce moment. En effet, le transfert de fonds entre le compte de la sœur du sénateur Oh et celui de M^{me} Huang semble avoir été effectué le 7 décembre 2017. Selon la ventilation des dépenses que m'a remise le sénateur Oh, dont il est question plus loin, les billets d'avion aller-retour ont coûté environ 4 400 dollars canadiens par passager. Le coût de l'hébergement variait d'une ville à l'autre. À Fuzhou, une chambre d'hôtel coûte environ 200 yuans, tandis qu'à Beijing, elle coûte approximativement 400 yuans. Le coût total de l'hébergement s'élève à 22 500 yuans pour les sénateurs et leurs épouses. Le coût total des repas est plus difficile à évaluer parce qu'ils ont été payés par différentes personnes. La portion des dépenses en repas dont M^{me} Huang a fait le compte s'élève à 14 400 yuans pour les sénateurs et leurs épouses. Leur part de l'autocar nolisé était apparemment de 2 400 yuans. Dans un courriel envoyé à mon bureau le 23 octobre 2019, la sœur du sénateur Oh, M^{me} Lay Khim Oh, a confirmé qu'elle avait bel et bien payé les frais du voyage, une décision qui constituait « un témoignage modeste de son amour » pour son frère.

Au début, on a pu lire dans la presse que le voyage était parrainé soit par le gouvernement de la République populaire de Chine, par un groupe commercial du Canada ou par Pantheon. En effet et tel qu'indiqué précédemment, initialement, le bureau du sénateur Housakos avait dit à un journaliste qu'il s'agissait d'un voyage parrainé, payé en partie par la Chine et en partie par un groupe commercial du Canada.

Je n'ai pu trouver de preuve à l'appui de ces assertions. Il semble que les repas aient été payés en route par diverses autorités locales. Outre ce détail, je n'ai rien trouvé prouvant que le voyage ait été payé par le gouvernement de la Chine ou une association commerciale. Comme je le mentionne plus haut, M^{me} Ma, associée chez Pantheon, a payé la note de deux repas pour la délégation, mais n'a rien payé d'autre, tandis que la compagnie Xiamen Airlines a offert un banquet.

Le sénateur Oh m'a fourni la saisie d'écran d'un relevé bancaire provenant d'un compte appartenant à M^{me} Huang. La saisie d'écran montre que la somme de 34 982,50 \$ a été transférée à ce compte, mais le relevé n'indique pas vraiment la provenance. Le sénateur Oh m'a aussi remis un bordereau de transfert provenant de la United Overseas Bank au nom de Lay Khim Oh (la sœur du sénateur Oh) sur lequel il est écrit « Nous vous avisons que nous avons effectué le transfert de fonds suivant et débité votre compte [numéro du compte] au montant de 35 000 dollars canadiens » [TRADUCTION]. Ce bordereau de transfert est daté du 7 décembre 2017 et indique que le compte débiteur est le compte TD de M^{me} Huang.

Ce paiement a été effectué après la publication des articles médiatiques sur le voyage. Comme je le précise dans ma lettre de détermination préliminaire du 22 mars 2018, la date du paiement m'amène à me demander s'il était prévu dès le départ que ce soit la sœur du sénateur Oh qui paie

le voyage. Je m'étonne qu'un transfert d'une telle somme ait été effectué aussi longtemps après le voyage et seulement après que les médias aient commencé à poser des questions sur la provenance des fonds.

Après examen des éléments de preuve à ma disposition, il semble que la vaste majorité des frais de voyage des sénateurs Oh, Housakos et Plett et de leurs épouses aient été couverts par la sœur du sénateur Oh, bien que les éléments de preuve à l'appui de cette conclusion aient émergé seulement après l'ouverture de mon enquête.

Le sénateur Oh a insisté sur le fait qu'il avait toujours été prévu que sa sœur assume les frais. Le témoignage de M^{me} Huang confirme la version du sénateur. Elle m'a dit que le sénateur Oh l'avait informée dès juillet 2017 ou vers cette période que sa sœur le rembourserait.

Les sénateurs Housakos et Plett n'ont pas été en mesure de corroborer l'assertion du sénateur Oh selon laquelle il avait toujours été prévu que sa sœur paie le voyage. En fait, ils ont tous les deux déclaré qu'ils n'avaient aucune idée que la sœur du sénateur Oh avait joué un quelconque rôle dans le voyage. Lorsque je leur ai demandé ce que le sénateur Oh leur avait dit quant à savoir qui paierait le voyage, ils m'ont répondu que le sénateur Oh leur avait dit (au moment où il les a invités) qu'il s'occuperait des dépenses et qu'elles seraient couvertes, sans donner plus de détails. En fait, les sénateurs Housakos et Plett ont supposé, à un moment ou à un autre, qu'une association avait acquitté les dépenses et que le sénateur Oh déposerait des formulaires de voyage parrainé en leur nom puisque, comme me l'a dit le sénateur Plett, le sénateur Oh était « le chef de la délégation ». C'est seulement après que les journalistes ont commencé à poser des questions sur le voyage et sur qui en avait assumé les frais qu'ils ont découvert que la sœur du sénateur Oh avait payé le voyage.

Après avoir examiné la question du paiement des frais de voyage en ce qui concerne les sénateurs Housakos et Plett, je suis convaincu que même si, au bout du compte, c'est la sœur du sénateur Oh qui a réglé leurs dépenses et celles de leurs épouses, ils n'étaient pas au courant de ce détail lorsqu'ils ont accepté l'invitation de leur collègue et ne l'ont appris qu'après avoir posé la question au sénateur Oh à leur retour et après que j'ai commencé à m'intéresser à ce dossier.

Au cours de l'examen préliminaire du dossier, le sénateur Oh m'a remis, dans une correspondance datée du 12 février 2018, un bilan faisant une ventilation des principales catégories de dépenses du voyage. En entrevue, M^{me} Huang m'a confirmé avoir préparé ce bilan et l'avoir envoyé au sénateur le 9 mai 2017 (autrement dit, peu après la fin du voyage). Le bilan indique que le coût total du voyage est de 42 000 dollars canadiens. M^{me} Huang a expliqué qu'il s'agissait d'un montant préliminaire. Elle attendait notamment le remboursement d'autres délégués et les factures finales de certains hôtels.

M^{me} Huang a écrit à mon bureau le 30 avril 2018 pour m'informer de ceci :

Le sénateur Oh me demandait instamment de lui remettre un bilan final. Ce n'est qu'au début décembre, à mon retour de Chine, que j'ai pu m'en occuper... Je tiens à présenter mes excuses les plus sincères pour les problèmes inutiles que j'ai causés au sénateur Oh par ma négligence et mon retard à finaliser les dépenses du voyage [TRADUCTION].

Bref, M^{me} Huang a assumé la responsabilité du retard dans la finalisation des comptes du voyage. Dans son entrevue, elle a réitéré que le sénateur Oh lui avait maintes fois demandé de lui fournir un bilan, mais qu'elle ne l'avait pas fait. Son témoignage correspond à celui du sénateur Oh sur ce point. Il a expliqué que lui et sa sœur voulaient d'abord que tout soit bien finalisé, pour que sa sœur n'ait qu'un seul transfert de fonds à faire de l'étranger, ce qui expliquait en partie le retard.

M^{me} Huang a fini par fournir un compte final au personnel du sénateur Oh en novembre 2017. Le personnel du sénateur Oh a préparé « le bilan » qui montre les principales catégories de dépenses du voyage. Le montant total facturé au sénateur Oh était de 35 000 dollars canadiens (au lieu des 42 000 \$ calculés dans l'estimation préliminaire du bilan fourni en mai 2017). Le sénateur Oh et M^{me} Huang n'ont pu expliquer cet écart qu'en termes vagues et généraux en disant que le chiffre initial n'était que préliminaire.

M^{me} Huang n'a conservé aucun document, facture, reçu ou autre, pour valider les montants énumérés dans « le bilan ». Elle m'a informé, en entrevue, qu'elle avait laissé ces documents en Chine et qu'ils n'existaient peut-être plus. Il est donc impossible de confirmer le coût précis du voyage. Toutefois, les chiffres fournis me semblent raisonnables, compte tenu des témoignages que j'ai entendus au sujet du voyage. Je n'ai aucun motif pour contester les chiffres présentés dans « le bilan » à titre d'estimation raisonnable des coûts engagés.

Personne, parmi celles que j'ai interviewées au cours de l'enquête, n'a pu me fournir d'explication satisfaisante quant aux circonstances des travaux de pavage effectués sur le sentier de la montagne dans le village ancestral du sénateur Oh. Pour les raisons que j'expose ci-après, pour les fins de mon enquête, je ne juge pas nécessaire de déterminer qui a payé ces travaux.

POSITION DU SÉNATEUR OH

Le sénateur Oh soutient que ce voyage était de nature purement personnelle et que, pour cette raison, il n'était pas absolument nécessaire qu'il dépose une déclaration de voyage parrainé. Bien qu'il ait déposé une telle déclaration, il soutient l'avoir fait par principe de précaution et que cela n'était pas strictement nécessaire. Cela contredit toutefois ce qu'il a mentionné antérieurement dans sa lettre du 28 novembre 2017 où il m'explique qu'il s'est rendu compte qu'il a dépassé l'échéance de 30 jours pour déposer une déclaration de voyage parrainé et qu'il avait donc contrevenu au *Code* pour cette raison.

Voici ce que le sénateur Oh a écrit à mon bureau dans sa lettre du 8 décembre 2017 :

Oui, nous avons rencontré des représentants gouvernementaux lors de ce voyage, en plus de ceux qui sont énumérés dans l'itinéraire que nous vous avons remis. Toutefois, nous ne les avons pas rencontrés à titre officiel, mais plutôt lors de rencontres de courtoisie ou à caractère social. Je vous renvoie à ma réponse à la question 17 pour de plus amples détails.

[...]

Nous avons rencontré divers représentants gouvernementaux étrangers lors de dîners de bienvenue qu'ils ont organisés pour nous, comme le veut la coutume locale. Il est d'usage, en Chine, que les représentants gouvernementaux reçoivent à leurs frais des représentants en visite venant d'autres pays et le fait de décliner pareille invitation est vu comme un manque de respect, que la visite soit de nature officielle ou non.

De même, dans la lettre qu'il a envoyée à mon bureau le 12 février 2018, le sénateur Oh écrit :

Même si j'ai invité deux sénateurs à m'accompagner pour cette visite ancestrale et que nous avons rencontré divers représentants gouvernementaux, les activités tenues là-bas étaient de nature sociale et aucune discussion d'affaires n'a eu lieu. On ne nous a pas demandé d'agir à titre officiel. À ma connaissance et en mon intime conviction, nos activités n'avaient aucun lien avec les travaux parlementaires, les études de comités ou toute autre activité de la sorte [TRADUCTION].

À sa deuxième entrevue, le sénateur Oh a déclaré qu'il avait tout d'abord espéré que le voyage ne soit pas seulement d'ordre personnel, mais qu'il ait aussi un volet commercial officiel. Il a expliqué que cette partie du voyage ne s'était pas concrétisée à la demande du Consulat de Xiamen; en effet, un événement semblable venait tout juste d'avoir lieu.

Dans sa lettre du 12 février 2018, le sénateur Oh a mentionné que Pantheon n'avait rien payé du voyage, tout en reconnaissant que Ma Yi avait payé deux dîners. Étant donné qu'il s'agissait d'un voyage « de nature purement personnelle et payé par un membre de sa famille », il ne croyait pas nécessaire de déposer une déclaration de voyage parrainé.

En ce qui concerne les éléments personnels de ce voyage, il a décrit sa visite à son village ancestral. Il a réitéré qu'il n'avait pas été informé, avant son arrivée, que le village prévoyait paver un chemin dans la montagne pour que les sénateurs Housakos et Plett et lui-même puissent l'emprunter.

Le sénateur Oh reconnaît que les sénateurs Housakos et Plett et lui-même se sont entretenus avec divers fonctionnaires au cours du voyage, mais maintient que leurs rencontres étaient de « nature sociale », qu'« aucune discussion d'affaires gouvernementales n'a eu lieu » et qu'on ne lui « a pas demandé d'agir à titre officiel ».

Le sénateur Oh a dit avoir pris part à un dîner organisé à Beijing avec John McCallum, alors ambassadeur, qu'il qualifie d'ami de longue date. Il a fait mention d'une liste de représentants gouvernementaux du Canada et de l'étranger qu'il a rencontrés. Il reconnaît avoir rencontré Duane Robson, un délégué commercial principal au Consulat général du Canada à Guangzhou, ainsi que divers représentants gouvernementaux locaux au cours de dîners de bienvenue. Il a insisté sur le fait que dans la culture et la tradition chinoises, il est mal vu de refuser une invitation.

Le 14 novembre 2018, le sénateur Oh a répondu à ma lettre du 30 octobre 2018, dans laquelle je l'avisais que j'élargissais la portée de mon enquête pour y inclure une analyse aux termes des articles 7.1 et 7.2 du *Code*. Le sénateur Oh a reconnu que son personnel avait envoyé des courriels à des fonctionnaires canadiens au début de la planification du voyage, mais que, puisque rien d'officiel n'avait été conclu, il n'avait plus de fonctions officielles à exécuter au moment de partir. Il soutient s'être toujours comporté avec la dignité et l'intégrité inhérentes à la charge de sénateur.

Comme je l'ai déjà mentionné, le sénateur Oh a examiné une ébauche de la première partie du présent rapport au cours de cinq réunions tenues respectivement les 24, 28, 29 et 31 octobre, et le 6 novembre 2019. Il a présenté des observations écrites et orales au sujet de l'ébauche. La position du sénateur Oh est que ce rapport est incomplet. Il accepte certains des faits exposés dans le rapport, mais en conteste d'autres et estime que le rapport dépeint les événements sous-jacents de manière trompeuse. Il allègue que ce rapport accorde un poids excessif à des articles de journaux non corroborés qui n'ont pas été vérifiés dans les faits. En fait, je ne peux pas et ne veux pas tirer

de conclusions dans un rapport d'enquête uniquement sur la base de reportages médiatiques non corroborés. Bien que les reportages des médias aient initialement attiré l'attention sur cette question et aient donné lieu à mon examen préliminaire, les conclusions factuelles sous-jacentes sont fondées sur des entrevues approfondies avec des témoins et sur un examen de tous les documents pertinents qui ont été produits.

Vers la fin du processus, le sénateur Oh a allégué que cette enquête était entachée de préjugés raciaux à son égard. Il soutient que cette enquête n'aurait jamais eu lieu s'il était de descendance britannique ou européenne. Le conseiller sénatorial en éthique mène des enquêtes et formule des conclusions sur la base de faits et de preuves. Les conclusions formulées dans le présent rapport parlent d'elles-mêmes en ce qui concerne les motifs légitimes de préoccupation au sujet de la conduite du sénateur Oh. Ces préoccupations n'ont rien à voir avec la race. Le *Code* s'applique également à tous les sénateurs, peu importe leurs origines ou leurs racines.

Le sénateur Oh fait remarquer que, même s'il n'a pas initialement déposé de déclaration de voyage parrainé, il n'a pas tenté de dissimuler son voyage. Pour le prouver, il évoque le discours prononcé au Sénat par le sénateur Plett à leur retour.

Le sénateur Oh n'est pas d'accord avec ce qui a été dit au sujet de Ma Yi et de Pantheon. Il affirme qu'il n'y a eu que « deux dîners sans conséquence ». Il a également soutenu que Ma Yi n'avait « rien à voir avec le voyage », qu'elle n'avait pas participé à sa planification et qu'elle avait payé deux dîners, dont l'un auquel ont pris part le sénateur Oh et son épouse (et non les autres membres de la délégation). Il insiste sur le fait que les dîners étaient privés et payés par Ma Yi en raison de l'amitié du sénateur Oh avec ses parents. Il nie que ces dîners aient été payés par Pantheon. De même, il nie que Xiamen Airlines ait organisé un dîner pour la délégation. Pour des raisons expliquées ailleurs dans le présent rapport, je n'accepte pas les arguments du sénateur Oh sur ces points.

Le sénateur Oh s'est opposé à l'utilisation du mot « banquet » pour qualifier ce qui, selon lui, serait plus justement décrit comme un simple « dîner ». Pour autant, c'est bien le mot « banquet » qui a été utilisé par les nombreux témoins qui y ont pris part et c'est aussi ainsi que les dîners ont été décrits dans les médias à l'époque des événements.

De même, le sénateur Oh s'est opposé à l'utilisation du mot « réunions » pour désigner ses rencontres avec des représentants du gouvernement. Selon lui, il s'agissait de « visites de courtoisie ». Il qualifie également ces fonctionnaires de subalternes, tels que des dirigeants d'administrations municipales. Il a également nié que des fonctionnaires des administrations locales aient payé des repas.

DISPOSITIONS PERTINENTES DU CODE

Les dispositions suivantes du *Code* s'appliquent en l'occurrence :

Principes

(2) Vu que le service parlementaire est un mandat d'intérêt public, le Sénat reconnaît et déclare qu'on s'attend à ce que les sénateurs :

a) continuent à faire partie intégrante de leurs communautés et régions et y poursuivent leurs activités tout en servant, au mieux de leurs moyens, l'intérêt public et les personnes qu'ils représentent;

b) remplissent leur charge publique selon les normes les plus élevées de façon à éviter les conflits d'intérêts et à préserver et accroître la confiance du public dans l'intégrité de chaque sénateur et envers le Sénat;

c) prennent les mesures nécessaires en ce qui touche leurs affaires personnelles pour éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents qui sont prévisibles, mais, dans l'éventualité d'un tel conflit, le règlent de manière à protéger l'intérêt public.

Définitions

3. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent code.

« Fonctions parlementaires » : Obligations et activités se rattachant à la charge de sénateur, où qu'elles soient exécutées, y compris les engagements publics et officiels et les questions partisanes.

Aide du public

4. Les sénateurs sont encouragés à continuer de prêter assistance aux membres du public, dans la mesure où ces activités sont compatibles avec leurs obligations aux termes du présent code.

Conduite générale

7.1 (1) Le sénateur adopte une conduite qui respecte les normes les plus élevées de dignité inhérentes à la charge de sénateur.

Idem

(2) Le sénateur s'abstient de tout acte qui pourrait déprécier la charge de sénateur ou l'institution du Sénat.

Conduites : fonctions parlementaires

7.2 Le sénateur exerce ses fonctions parlementaires avec dignité, honneur et intégrité.

Intérêts personnels exclus

8. Dans l'exercice de ses fonctions parlementaires, le sénateur ne peut agir ou tenter d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels ou ceux d'un membre de sa famille, ou encore, d'une façon irrégulière, ceux de toute autre personne ou entité.

Précision : favoriser les intérêts personnels

11. (1) Aux articles 8 à 10, sont considérés comme favorisant les intérêts personnels d'une personne ou d'une entité, y compris les propres intérêts personnels du sénateur, les actes posés par celui-ci dans le but de produire, directement ou indirectement, l'un ou l'autre des résultats suivants :

- a) augmenter ou préserver la valeur de l'actif de la personne ou de l'entité;
- b) éliminer le passif de la personne ou de l'entité ou en réduire la valeur;
- c) procurer un intérêt financier à la personne ou à l'entité;
- d) augmenter le revenu de la personne ou de l'entité provenant d'un contrat, d'une entreprise ou d'une profession;
- e) augmenter le revenu de la personne provenant d'un emploi;
- f) faire de la personne un dirigeant ou un administrateur d'une personne morale, d'une association, d'un syndicat ou d'un organisme à but non lucratif;
- g) faire de la personne un associé d'une société de personnes.

Interdiction : cadeaux et autres avantages

17. (1) Le sénateur et les membres de sa famille ne peuvent, directement ou indirectement, accepter de cadeaux ou d'autres avantages qui pourraient raisonnablement être considérés comme ayant un rapport avec la charge du sénateur, sauf s'il s'agit d'une rémunération autorisée par la loi.

Exception

(2) Le sénateur et les membres de sa famille peuvent toutefois accepter les cadeaux ou autres avantages qui sont des marques normales de courtoisie ou de protocole ou des marques d'accueil habituellement reçues dans le cadre de la charge du sénateur.

Déclaration : voyages parrainés

18. (1) Malgré le paragraphe 17(1), le sénateur peut accepter, pour lui-même et ses invités, des offres de voyages parrainés liés à sa charge de sénateur ou découlant de celle-ci. Si les frais payables pour tout voyage que le sénateur ou un invité effectue dépassent 500 \$ et ne sont pas pris en charge par l'un ou l'autre et que le voyage n'est pas payé par l'entremise des programmes des affaires internationales et interparlementaires du Parlement du Canada ou par le Sénat, le gouvernement du

Canada ou le parti politique du sénateur, ce dernier est tenu de déposer auprès du conseiller sénatorial en éthique une déclaration faisant état du voyage, dans les 30 jours qui en suivent la fin.

QUESTIONS

Pour déterminer si le sénateur Oh s'est conformé aux obligations que lui impose le *Code* relativement au voyage, je dois me poser les questions suivantes :

Paragraphe 18(1) – Défaut de déposer une déclaration de voyage parrainé

- a. Le voyage était-il de nature purement personnelle, une visite officielle, ou une combinaison des deux?
- b. Le voyage échappait-il à l'application du paragraphe 18(1) du fait qu'il combinait des aspects personnels et officiels?
- c. Les voyages parrainés sont-ils visés par le paragraphe 18(1) lorsqu'il s'agit d'un voyage qui comporte des affaires officielles mais que le parrain paie des dépenses qui ont été engagées pour des raisons personnelles ou privées plutôt que pour faire avancer un objectif d'intérêt public?

Article 17 – Cadeaux et avantages interdits

- a. Le sénateur Oh a-t-il omis de se conformer au paragraphe 17(1) en acceptant de sa sœur le paiement des frais du voyage?
- b. Le sénateur Oh a-t-il omis de se conformer au paragraphe 17(1) relativement aux banquets offerts en son honneur?
- c. Le sénateur Oh a-t-il omis de se conformer au paragraphe 17(1) relativement au pavage du chemin dans la montagne en son honneur?

Article 8 – Favoriser des intérêts personnels

Au cours du voyage ou de la période le précédant, le sénateur Oh a-t-il agi ou tenté d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels ou ceux de son épouse, ou encore, d'une façon irrégulière, ceux de l'une ou l'autre des organisations dont faisaient partie les délégués d'affaires prenant part au voyage ou ceux de toute autre personne ou entité?

Paragraphe 7.1 et 7.2 – Conduite indigne et déshonorante dans l'exercice des fonctions parlementaires

Le sénateur Oh a-t-il omis de se conformer aux paragraphes 7.1 et/ou 7.2 en se prévalant de sa charge de sénateur pour obtenir des avantages pour un groupe de touristes privé?

ANALYSE

Principes – Alinéa 2(2)c)

Les règles de déontologie exposées dans le *Code* découlent des principes énoncés à l'article 2 du *Code*. Même si le fait de porter atteinte à un principe ne constitue pas une violation du *Code* au point de vue juridique, les principes forment un aspect important du *Code* parce qu'ils en facilitent l'interprétation et qu'ils ont été établis pour aider les sénateurs à comprendre les règles.

L'alinéa 2(2)c) est tout particulièrement pertinent en l'espèce. Il prévoit notamment qu'on s'attend des sénateurs qu'ils prennent les mesures nécessaires en ce qui touche leurs affaires personnelles pour éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents qui sont prévisibles. L'idée selon laquelle les sénateurs devraient opérer une séparation nette entre leurs affaires publiques et leur vie personnelle sous-tend ce principe.

En l'occurrence, la démarcation entre les affaires publiques du sénateur Oh et sa vie personnelle a été gommée parce qu'il a omis de séparer le volet personnel du voyage de son volet officiel. En fait, la distinction entre les deux dimensions du voyage a été brouillée non pas de façon accidentelle ou involontaire, mais délibérée. En effet, le sénateur Oh a décrit le voyage de façon différente selon l'auditoire, ce qui va à l'encontre du principe énoncé à l'alinéa 2(2)c) du *Code*.

Paragraphe 18(1) – Défait de déposer une déclaration de voyage parrainé

a. Le voyage était-il de nature purement personnelle, une visite officielle, ou une combinaison des deux?

L'une des questions cruciales de l'enquête consiste à déterminer si le voyage du sénateur Oh était de nature personnelle ou officielle⁵. Autrement dit, s'il s'agissait d'une délégation commerciale officielle, comme l'a décrit le sénateur Oh auprès des diplomates canadiens et des représentants chinois, ou s'il s'agissait d'un voyage touristique entièrement personnel, comme il le soutient maintenant. Cette question touche à la fois mon analyse du paragraphe 18(1) et du paragraphe 17(1) ci-bas. Les éléments de preuve s'y rapportant étaient compliqués et parfois contradictoires, en partie en raison de la caractérisation différente que faisait le sénateur Oh du voyage selon les circonstances et les interlocuteurs à qui il s'adressait.

De toute évidence, le voyage d'un sénateur peut très bien être fait à des fins personnelles et officielles à la fois. Il n'y a rien de mal à ce qu'un sénateur prenne un peu de temps, durant un voyage personnel, pour assister à des réunions qui concernent ses fonctions officielles; en fait, cela peut permettre une utilisation plus efficace des deniers publics. De même, le sénateur qui participe à une visite officielle a le droit de consacrer du temps à des activités personnelles. Cela dit, il est essentiel que le sénateur qui conjugue affaires personnelles et affaires officielles assure une démarcation claire entre les deux. En effet, il est nécessaire de veiller à ce que cette démarcation soit claire pour que les ressources du Sénat ne soient pas utilisées dans le cadre de voyages de tourisme personnels et à ce que les sénateurs ne tirent pas d'avantages indus de leur charge officielle.

⁵ Dans ce rapport, lorsque le terme « officiel » est employé pour qualifier la nature du voyage, il renvoie aux fonctions parlementaires des sénateurs, qui comprennent des engagements publics et officiels. Voir aussi la définition de « fonctions parlementaires » au paragraphe 3(1) du *Code*.

Le paragraphe 18(1) s'applique aux « voyages parrainés liés à sa charge de sénateur ou découlant de celle-ci ». Après avoir examiné avec soin les éléments de preuve énoncés ci-haut, je suis d'avis que ce voyage était à la fois personnel et officiel. J'accepte les explications initiales du sénateur Oh selon lesquelles le voyage était conçu au départ comme une visite personnelle à la demeure ancestrale. Cette façon de qualifier le voyage apparaît bien en vue dans des articles de presse contemporains traitant du voyage et dans les messages contemporains publiés par les sénateurs Housakos et Plett dans les médias sociaux.

J'accepte que la genèse du voyage soit née du désir du sénateur Oh de visiter sa demeure ancestrale et qu'il était de nature personnelle. Toutefois, dès les débuts de la planification, la nature du voyage a pris un double aspect : personnel et officiel. Bien que les activités culturelles et touristiques, y compris le jour unique du voyage de deux semaines consacrées à la visite de la maison ancestrale du sénateur Oh, faisaient toujours partie de l'itinéraire, un volet important du voyage comportait des activités que l'on ne peut, de façon réaliste, qualifier de purement personnelles.

Une fois encore, je rejette l'argument avancé par le sénateur Oh dans sa deuxième entrevue, selon lequel le voyage aurait d'abord eu un volet officiel, mais que la décision d'abandonner cette idée aurait été prise au début du processus de planification et qu'en fin de compte, le voyage était purement personnel. Cette explication ne concorde pas avec les documents que j'ai examinés, qui comprenaient des communications en temps réel tout au long du voyage entre le personnel sénatorial du sénateur Oh et les représentants diplomatiques canadiens en Chine. Comme je l'explique ci-dessous, le voyage a conservé une composante officielle à tous les moments importants.

Voici les facteurs appuyant ma conclusion selon laquelle le voyage, en partie, était lié à la charge de sénateur de M. Oh ou découlait de celle-ci :

- De nombreuses rencontres et de nombreux dîners avec des représentants canadiens et chinois, ainsi qu'avec des dirigeants d'entreprise étaient prévus dès le début à Beijing et dans plusieurs villes de la province du Fujian. Autrement dit, il ne s'agit pas de rencontres accidentelles avec un représentant se trouvant par hasard au même endroit en même temps que la délégation du sénateur Oh;
- Le sénateur Oh a décliné la suggestion faite par les diplomates canadiens en vue de tenir des réunions privées avec les sénateurs. Par exemple, il a insisté pour que toute réunion avec l'ambassadeur, M. McCallum, soit ouverte à la délégation entière;
- Les médias locaux ont porté une attention considérable au voyage. Cette couverture médiatique donne à entendre que le voyage n'était pas uniquement personnel. En fait, dans son témoignage, M^{me} Huang m'a dit qu'elle avait payé certains médias pour qu'ils publient des articles sur les activités du voyage, dépenses qui ont ensuite été facturées au sénateur Oh;
- La description du voyage en tant que délégation commerciale bilatérale par M^{me} Zhu dans ses communications avec les diplomates canadiens et les dirigeants d'entreprise chinois;
- Le fait que le sénateur Oh était accompagné d'une délégation composée de gens qui n'étaient pas seulement membres d'associations sans but lucratif, mais qui avaient aussi des antécédents divers dans le monde des affaires;

- La participation du personnel sénatorial du sénateur Oh à la planification du voyage; et
- Le témoignage de M^{me} Huang selon lequel elle n'aurait pas pris part à la planification du voyage si Sénateur Oh n'avait pas été sénateur.

Ces faits démontrent que le voyage n'était pas simplement une visite touristique personnelle; en effet, une visite touristique personnelle n'aurait pas compris les éléments indiqués ci-dessus. L'idée d'une délégation commerciale plus grande s'est imbriquée tôt dans la planification. En bref, je conclus que le voyage avait une double vocation; il comportait un volet personnel et un autre officiel.

b. Le voyage échappait-il à l'application du paragraphe 18(1) du fait qu'il combinait à la fois des aspects personnels et officiels?

Le paragraphe 18(1) fait mention de « voyages parrainés liés à la charge de sénateur ou découlant de celle-ci ». Le *Code* ne couvre pas spécifiquement la question qui nous préoccupe, celle d'un voyage combinant un volet personnel et un volet officiel. Je dois donc déterminer si l'on peut dire de ce voyage qu'il est lié à la charge de sénateur ou qu'il en découle de sorte que le paragraphe 18(1) s'applique.

L'expression « liés à la charge de sénateur ou découlant de celle-ci » est très générale et signale clairement que les sénateurs doivent adopter une approche générale en matière de divulgation des voyages parrainés qui sont liés à leur rôle de sénateur.

D'un autre côté, on ne devrait pas interpréter le *Code* de façon qu'il impose aux sénateurs des obligations bureaucratiques inutiles qui sembleraient décourager les voyages parrainés légitimes. Je crois comprendre qu'il arrive souvent que les parlementaires canadiens rencontrent des représentants se trouvant au même endroit où ils se rendent lors de voyages personnels. De même, M^{me} Termorshuizen, de l'Ambassade canadienne à Beijing, m'a confié que les diplomates canadiens donnent souvent des breffages aux parlementaires qui se trouvent à passer par là. Elle a expliqué que les diplomates canadiens offrent ces breffages :

parce que nous estimons qu'il est dans l'intérêt du gouvernement du Canada que les députés et sénateurs, quel que soit leur parti, aient une connaissance générale des relations Canada-Chine, de leur état et des points délicats [TRADUCTION].

Pour écarter tout malentendu, je n'insinue pas que le simple fait qu'un sénateur rencontre un représentant du gouvernement pendant ses vacances fait de son voyage personnel un voyage officiel. Je n'interprète pas le paragraphe 18(1) comme s'appliquant aux affaires officielles menées de façon accessoire lorsqu'un sénateur se déplace pour des raisons non liées au Sénat. Pour que le paragraphe 18(1) s'applique, il faut que le volet officiel d'un voyage ne soit pas simplement accessoire et qu'il constitue une part importante de l'ensemble du voyage. En l'occurrence, ce n'est pas le simple fait que le sénateur Oh ait rencontré des représentants publics pendant qu'il était à l'étranger, mais la constellation entière des facteurs évoqués ci-haut qui appuient ma conclusion selon laquelle ce voyage était au moins autant une délégation commerciale officielle qu'un voyage touristique personnel. En conclusion, même si le voyage combinait des aspects personnels et officiels, il comportait suffisamment d'activités officielles du Sénat pour relever du champ d'application du paragraphe 18(1) du *Code*.

c. Les voyages parrainés sont-ils visés par le paragraphe 18(1) lorsqu'il s'agit d'un voyage qui comporte des affaires officielles mais que le parrain paie des dépenses qui ont été engagées pour des raisons personnelles ou privées plutôt que pour faire avancer un objectif d'intérêt public?

Même si j'ai conclu, plus haut, que le voyage comportait à la fois un volet personnel et un volet officiel et qu'un voyage de ce genre qui était payé par un tiers pouvait quand même être visé par le paragraphe 18(1) s'il laissait une place suffisamment grande aux activités officielles, il ne s'agit pas, à mon avis, du type de scénario que le paragraphe 18(1) vise à couvrir.

Le paragraphe 18(1) s'applique aux voyages parrainés (frais de déplacement payés par un tiers) qui se rapportent d'une façon ou d'une autre à la charge de sénateur et aux fonctions parlementaires de celui-ci. Cela signifie qu'il devrait y avoir, de la part du parrain, un intérêt public légitime qui justifierait qu'il paie les dépenses liées au voyage. En d'autres termes, le voyage doit être compris comme favorisant cet intérêt public, de façon générale.

Cette interprétation s'appuie sur le mécanisme prévu par le *Code*. Le paragraphe 18(1) énonce en partie :

18. (1) Malgré le paragraphe 17(1), le sénateur peut accepter, pour lui-même et ses invités, des offres de voyages parrainés liés à sa charge de sénateur ou découlant de celle-ci. Si les frais payables pour tout voyage que le sénateur ou un invité effectue dépassent 500 \$ et ne sont pas pris en charge par l'un ou l'autre et que le voyage n'est pas payé par l'entremise des programmes des affaires internationales et interparlementaires du Parlement du Canada ou par le Sénat, le gouvernement du Canada ou le parti politique du sénateur [...] [*C'est nous qui soulignons.*]

Le texte souligné nous indique ce que le législateur avait en tête au moment de rédiger le *Code*. Le paragraphe 18(1) s'applique au type de voyage qui serait normalement payé par les programmes des affaires internationales et interparlementaires du Parlement du Canada, du Sénat, du gouvernement du Canada ou du parti politique du sénateur, mais qui est payé par un tiers qui n'est pas une des entités énumérées. Le type de voyages parrainés que les sénateurs sont autorisés à accepter en vertu du paragraphe 18(1) est vaste en ce sens qu'il permet aux sénateurs d'accepter des avantages de voyage fournis par des entités privées. Toutefois, la référence aux programmes officiels démontre le type général de voyage envisagé par le paragraphe 18(1) : le voyage doit servir un intérêt public légitime.

Si le voyage est simplement un avantage payé par un tiers et que le parrain n'a pas d'intérêt public légitime à parrainer le voyage mais qu'il le parraine plutôt à des fins purement personnelles ou privées, le voyage ne serait pas visé par le paragraphe 18(1).

Cette interprétation est appuyée par la structure et l'objet du *Code*. Le paragraphe 17(1) impose une interdiction stricte d'accepter des cadeaux ou des avantages liés à la charge de sénateur. En d'autres termes, les sénateurs ne devraient pas recevoir de cadeaux ou d'avantages liés à leur charge, sauf pour la modeste exception reconnue au paragraphe 17(2), c'est-à-dire les cadeaux et les avantages reçus à titre d'expression normale de la courtoisie ou du protocole, ou qui sont conformes aux normes d'hospitalité habituellement associées à la charge de sénateur. Le paragraphe 18(1) est une exception à l'interdiction générale énoncée au paragraphe 17(1); le paragraphe 17(1) s'applique malgré le paragraphe 18(1), qui permet aux sénateurs d'accepter

l'avantage d'un voyage parrainé (bien qu'ils doivent déposer une Déclaration de voyage parrainé lorsque cet avantage dépasse les 500 \$). Si l'on entend par « voyage parrainé » tout voyage qui découle de la position d'un sénateur ou qui s'y rattache et qui est payé par un tiers, même si le voyage n'est pas parrainé à des fins publiques légitimes, un sénateur serait libre d'accepter des avantages sous forme de vacances de luxe payées par des tiers. Ce n'est manifestement pas ce que le *Code* prévoyait. Le *Code* atténue le caractère rigoureux du paragraphe 17(1) afin de promouvoir des formes de voyage qui concernent l'intérêt public. Il ne vise pas à créer une échappatoire permettant à des tiers d'offrir à un sénateur des avantages autrement interdits du seul fait qu'il est sénateur.

En appliquant le cadre ci-dessus au voyage effectué par la délégation du sénateur Oh, il s'ensuit que ce voyage ne constitue pas le type de voyage visé par le paragraphe 18(1). La sœur du sénateur Oh n'a pas parrainé le voyage pour servir un intérêt public légitime, mais plutôt comme une affaire purement privée et personnelle, c'est-à-dire pour aider son frère à visiter leur maison ancestrale avec deux autres sénateurs afin de faire honneur à la famille. Même si j'ai constaté que le sénateur Oh avait effectué une grande partie de son travail officiel au cours de ce voyage, cela ne change rien au fait que ce voyage a été parrainé par sa sœur à des fins purement privées, selon son point de vue. Rien ne prouve qu'elle avait un intérêt public à parrainer ce voyage. En fait, de son propre aveu, son intérêt pour le voyage était entièrement personnel. Dans un courriel daté du 23 octobre 2019, la sœur du sénateur Oh, M^{me} Lay Khim Oh, a écrit ce qui suit : « J'ai suggéré à mon frère, le sénateur Oh, de visiter notre maison ancestrale au Fujian, en Chine, quand il en aura le temps et la possibilité. J'ai également accepté de payer le voyage. J'ai ensuite payé le voyage quand il m'a donné la facture. » Plus loin dans ce même courriel, elle parle du voyage comme d'un « voyage personnel pour visiter sa maison ancestrale ».

Puisque le voyage n'entre pas dans la catégorie des voyages visés par le paragraphe 18(1), le sénateur Oh n'avait pas à déposer une Déclaration de voyage parrainé.

Puisque j'ai conclu que ce voyage n'était pas visé par le paragraphe 18(1), il doit plutôt être considéré comme un « avantage » aux termes du paragraphe 17(1).

Article 17 – Cadeaux et avantages interdits

a. Le sénateur Oh a-t-il omis de se conformer au paragraphe 17(1) du *Code* en acceptant un voyage payé par sa sœur?

Comme je l'ai conclu ci-dessus, les avantages fournis par M^{me} Oh n'entrent pas dans la catégorie des voyages visés au paragraphe 18(1) et ne sont donc pas admissibles au traitement plus indulgent accordé aux voyages parrainés en vertu de cette disposition.

Ce qui nous ramène au paragraphe 17(1), qui interdit au sénateur et aux membres de sa famille d'accepter, directement ou indirectement, des cadeaux ou d'autres avantages qui pourraient raisonnablement être considérés comme ayant un rapport avec la charge du sénateur, sauf s'il s'agit d'une rémunération autorisée par la loi.

Les facteurs pertinents en vertu du paragraphe 17(1) ne sont pas identiques à ceux du paragraphe 18(1). La seule considération en vertu du paragraphe 17(1) est de savoir si les avantages que la sœur du sénateur Oh a accordés à ce dernier pouvaient raisonnablement être considérés comme étant liés à sa charge de sénateur. Le paragraphe 17(1) ne se préoccupe pas de savoir qui a fourni le cadeau ou l'avantage, ni de la raison pour laquelle le cadeau ou l'avantage a

été fourni. Il s'agit seulement de savoir si une personne raisonnable pourrait considérer que l'avantage fourni est lié à la charge de sénateur. En vertu du paragraphe 17(1), un sénateur ne peut recevoir de cadeau ou d'avantage d'un membre de sa famille en sa qualité de sénateur, tout comme il ne peut recevoir de cadeau ou d'avantage d'une personne qui n'est pas un membre de sa famille.

J'ai analysé plus haut l'expression « lié à la charge de sénateur ou découlant de celle-ci », au paragraphe 18(1). À mon avis, la même analyse s'applique au paragraphe 17(1). Le fait que le voyage comportait un volet officiel, dans son double objectif, suffit à déclencher l'application du paragraphe 17(1). Les preuves ont établi que le volet officiel du voyage comptait pour une part considérable du déplacement et était indissociable de l'avantage offert par la sœur du sénateur Oh aux sénateurs et à leurs épouses. Le voyage était lié à la charge sénatoriale du sénateur Oh, indépendamment de l'intention de la sœur du sénateur Oh en offrant ces avantages.

En fait, le sénateur Plett a déclaré qu'il n'aurait pas été invité s'il n'avait pas été sénateur. Je le cite [TRADUCTION] :

Je suis convaincu qu'il [le sénateur Oh] ne m'aurait pas invité si je n'avais pas été sénateur. Certes, le fait d'être accompagné par des collègues sénateurs a probablement rehaussé son prestige auprès de sa communauté, mais j'ajouterais que je me considère comme l'un de ses plus proches amis et collègues – au Sénat, du moins.

Il affirme ensuite :

Nous ne serions pas amis si nous n'étions pas tous les deux sénateurs, mais le fait est que nous sommes maintenant amis, et je crois que c'est plutôt à titre d'ami qu'il m'a invité.

[...]

Le fait qu'il soit accompagné de deux sénateurs a-t-il, aux yeux du sénateur Oh et de sa famille, rehaussé le prestige de ce voyage, d'autant plus que le sénateur Housakos avait été le Président du Sénat et que j'étais le whip? La réponse est oui.

Partout où nous sommes passés, on brandissait des pancartes de « Bienvenue » au sénateur Oh, au sénateur Housakos et au sénateur Plett. C'était l'événement du jour. Nous avons partout été traités comme des rois.

Cela a-t-il eu un effet? Certainement, car je suis sûr que le Sénateur Oh a des amis qui ne sont pas au Sénat et qui n'ont pas été invités.

Je suis d'avis que les éléments de preuve appuient la conclusion à laquelle en arriverait toute personne raisonnable, à savoir que le paiement des dépenses de ce voyage était lié à la charge de sénateur qu'occupait le Sénateur Oh en raison des gestes qu'il a posés (par l'entremise de son bureau au Sénat) dans l'organisation et le déroulement du voyage.

De plus, l'exception prévue au paragraphe 17(2) pour les marques normales de courtoisie ou de protocole ou des marques d'accueil habituellement reçues n'est pas pertinente dans ce cas. Dans la plupart des cas, cette exception s'appliquerait à une marque d'appréciation ou d'hospitalité gratuite manifestée dans le cadre d'une interaction officielle avec le donateur. Dans ce cas, il n'y a pas eu d'interaction officielle avec le donateur (la sœur du sénateur Oh) et les bénéficiaires (les sénateurs Oh, Housakos et Plett et leurs conjointes respectives) du voyage et des avantages connexes.

Par conséquent, je conclus que le sénateur Oh a enfreint le paragraphe 17(1) en acceptant le paiement de sa sœur pour ce voyage.

Permettez-moi d'insister sur ce point : je ne dis pas qu'un membre de la famille ne peut jamais payer les vacances d'un sénateur. Ce qui rend le voyage en question inhabituel et distinct, c'est qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un voyage personnel ou privé, mais aussi, dans une mesure au moins égale, d'une délégation commerciale officielle. Je souligne également que le fait pour un sénateur de participer à une réunion concernant des affaires officielles durant un voyage d'ordre personnel n'est pas en soi inacceptable. De même, il n'est pas inacceptable, de la part d'un sénateur, de prendre un peu de temps durant un voyage officiel pour s'occuper d'affaires personnelles, pourvu que les deux volets du voyage soient clairement définis et distincts et que le sénateur n'utilise pas son titre officiel ou les ressources du Sénat pendant le volet personnel du voyage. Dans ce cas, cependant, le sénateur Oh a mêlé un voyage privé à un voyage officiel lié à sa charge de sénateur, et il a mêlé ses affaires privées et ses affaires publiques.

b. Le sénateur Oh a-t-il omis de se conformer au paragraphe 17(1) du Code relativement aux banquets offerts en son honneur?

Comme je l'ai précisé plus haut, la délégation du sénateur Oh a reçu de nombreux repas et banquets au cours du voyage. Des rafraîchissements ont été offerts par les autorités locales. D'autres ont été payés par d'autres personnes, comme M^{me} Huang, M^{me} Ma Yi et Xiamen Airlines. Le sénateur Oh a déclaré que cela était conforme à l'hospitalité locale. Pour ce qui est des repas payés par les gouvernements locaux, je suis d'accord avec cette explication, car je suis d'avis que son voyage avait deux objectifs, dont un qui concernait des affaires publiques. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le paragraphe 17(2) prévoit que le sénateur qui s'acquitte d'affaires officielles peut accepter certains cadeaux ou avantages qui sont des marques normales de courtoisie ou de protocole ou des marques d'accueil habituellement reçues dans le cadre de la charge de sénateur. Je conclus que le paragraphe 17(2) s'applique à ces repas.

Une approche différente doit toutefois être utilisée à l'égard des dîners organisés par Xiamen Airlines et Ma Yi de Pantheon. En général, l'exercice qui vise à déterminer si un avantage accordé par une entreprise privée relève des marques d'accueil habituelles doit reposer sur une approche plus stricte. Dans certaines circonstances, une entreprise pourrait, de manière légitime, payer les frais de repas d'un sénateur, mais la présente affaire est différente. Les repas en question sont des dîners donnés en l'honneur du sénateur Oh.

Trois dîners suscitent, selon moi, des préoccupations. Le premier est un banquet donné par la société Xiamen Airlines, le 23 avril, à Xiamen. De 30 à 40 convives étaient présents, y compris le président de Xiamen Airlines et un certain nombre de cadres de niveau intermédiaire, de même que les sénateurs et leurs conjointes et d'autres membres de la délégation.

Ce banquet éveille des préoccupations en raison du courriel envoyé par M^{me} Zhu à des cadres de Xiamen Airlines le 29 mars 2017, dont il a été question précédemment. M^{me} Zhu a alors écrit que le sénateur Oh était ravi de les avoir rencontrés à Vancouver et qu'il avait hâte de discuter de la possibilité que la compagnie aérienne ajoute un trajet direct entre Toronto et Xiamen. Elle a aussi écrit qu'elle espérait qu'ils pourraient organiser une soirée cocktail à Xiamen lors du passage de la délégation, le 25 avril, et y inviter des dirigeants, des entrepreneurs et d'autres acteurs locaux du milieu économique et commercial.

Le lien entre le banquet et la charge du sénateur Oh ne fait aucun doute. Une réception a été demandée par le personnel sénatorial du sénateur, et un lien explicite a été établi avec des discussions concernant la possibilité d'offrir un vol direct entre Xiamen et Toronto. À mon avis, un banquet donné dans ces circonstances ne peut pas être considéré comme une marque de courtoisie, de protocole ou d'accueil, et ce, pour deux raisons. Premièrement, le banquet a été demandé par le personnel du sénateur Oh. Les marques d'accueil ne sont généralement pas demandées par les sénateurs. Deuxièmement, les circonstances laissent entendre que l'objectif du dîner consistait à faire avancer les discussions sur un nouveau vol direct.

Le deuxième dîner est un banquet offert par Pantheon le 25 avril dans un restaurant chinois de Xiamen. Trois représentants de Pantheon y ont pris part, dont M^{me} Ma, associée de Pantheon, où elle a occupé des fonctions élevées de ressources humaines et d'administration. Outre les représentants de Pantheon, une quinzaine de membres de la délégation étaient présents au dîner, qui a été payé personnellement par M^{me} Ma. Or, même si M^{me} Ma a réglé la facture, je considère que c'est Pantheon qui a offert le dîner. M^{me} Liu, déléguée commerciale du Canada à Xiamen, a pris part au dîner et a dit qu'il avait été offert par Pantheon. Plusieurs représentants de Pantheon étaient présents. M^{me} Ma a reconnu qu'il avait été question de l'ouverture d'un bureau de Pantheon à Vancouver lors du dîner et que le sénateur Oh avait parlé, en termes généraux du moins, du soutien qu'il pouvait apporter à ce projet. Je n'ai toutefois reçu aucun élément de preuve démontrant que le sénateur Oh a fourni du soutien. Des informations au sujet du dîner ont été fournies aux médias, et l'article de *Hot China News* désigne Pantheon comme organisateur de l'événement. Peu importe s'il a été payé par M^{me} Ma personnellement ou par Pantheon, le dîner a en soi été donné par Pantheon.

À mon avis, ce dîner peut raisonnablement être considéré comme étant lié à la charge de sénateur du sénateur Oh. En effet, l'invitation au dîner a découlé de la rencontre de M^{me} Ma avec le sénateur Oh, tenue un mois environ avant les dîners offerts par Pantheon, lorsqu'elle était venue au Canada pour explorer la possibilité d'ouvrir un bureau de Pantheon à Vancouver. Lors de sa première entrevue, le sénateur Oh m'a dit que ce n'est qu'après le voyage qu'il a appris que M^{me} Ma avait un lien avec Pantheon. Or, M^{me} Ma m'a dit que lorsqu'elle a rencontré le sénateur Oh pour la première fois lors de son voyage à Ottawa, elle lui a dit que la raison de son séjour au Canada était d'explorer la possibilité d'ouvrir un bureau à Vancouver pour Pantheon. Elle m'a dit que lors du dîner, il avait également été question de la possibilité que Pantheon ouvre un bureau à Vancouver. Son récit est corroboré par l'article du *Hot China News*, mais aussi par le témoignage de M^{me} Liu, qui a déclaré que le dîner du 25 avril à Xiamen avait été organisé par Pantheon. Enfin, le récit de M^{me} Ma a également été corroboré par le sénateur Housakos qui a témoigné que, lors d'un des dîners, M^{me} Ma lui a parlé de l'expansion possible de Pantheon au Canada. Le sénateur Housakos a fait la déclaration suivante à ce sujet [TRADUCTION] :

Elle [M^{me} Ma] m'a dit que la société était principalement basée en Chine. Elle m'a dit que c'était son père - son père qui avait lancé l'entreprise... Ils prenaient de l'expansion... au Canada... Et, comme, je... de mémoire, et je n'ai même pas vérifié l'entreprise - soit elle a mentionné que la société avait un bureau à Toronto, qu'elle voulait s'étendre à Vancouver, [ou] qu'elle avait un bureau à Vancouver et qu'elle voulait s'étendre à Toronto.

Je reconnais le lien personnel que M^{me} Ma avait avec le sénateur Oh par l'entremise de son père, mais elle n'avait jamais rencontré le sénateur Oh avant son séjour au Canada, un mois environ avant les dîners offerts par Pantheon. L'ampleur et la nature du banquet correspondent beaucoup plus au fait qu'il a été organisé par Pantheon pour le bénéfice d'un sénateur plutôt que par M^{me} Ma pour le bénéfice d'un ami de la famille. Dans les circonstances, ce banquet ne peut être qualifié de marque de protocole, de courtoisie ou d'hospitalité.

Le troisième dîner a été donné par M^{me} Ma à Beijing le 27 avril. Le sénateur y a pris part en compagnie de sa conjointe et d'autres amis de M^{me} Ma (qui n'étaient pas des employés de Pantheon). M^{me} Ma a expliqué que, si elle avait organisé ce dîner, c'était en raison du lien personnel entre le sénateur Oh et son père.

Il est beaucoup plus facile de considérer ce dîner comme un dîner personnel donné par M^{me} Ma en l'honneur d'un ami de la famille. Si c'était le seul dîner à avoir eu lieu, je n'y trouverais aucun motif de préoccupation. Or, comme il a eu lieu peu après celui du 25 avril, je suis d'avis qu'il ne peut pas être pris isolément. Associé à celui du 25 avril, ce dîner ne me semble pas faire partie des avantages que peut accepter un sénateur.

En conclusion, je suis d'avis que le sénateur Oh a enfreint le paragraphe 17(1) lorsqu'il a accepté le dîner offert par Xiamen Airlines et les deux dîners offerts par M^{me} Ma.

c. Le sénateur Oh a-t-il omis de se conformer au paragraphe 17(1) relativement au pavage du chemin dans la montagne en son honneur?

Comme nous l'avons déjà indiqué, il semble que des gens du village ont pavé un chemin en l'honneur du retour du sénateur Oh. J'accepte le témoignage du sénateur Oh selon lequel il n'avait aucune connaissance préalable de la tenue de ces travaux et personne, parmi les témoins que j'ai interviewés, n'a pu quantifier la valeur de ce cadeau cérémonial. À mon avis, l'article 17 ne s'applique pas en l'espèce. Je souligne que le paragraphe 17(1) mentionne le fait « d'accepter » un cadeau par un sénateur. Il est difficile de dire que le sénateur Oh « a accepté » ce chemin et on voit mal comment il aurait pu décliner ce cadeau une fois le chemin pavé. Sans dire qu'un hommage ou un monument ne pourrait jamais relever de l'article 17, je ne crois pas qu'il s'agisse de la sorte de cadeau ou d'avantage qu'envisageait le *Code*.

Article 8 – Favoriser des intérêts personnels

Au cours du voyage ou dans la période le précédant, le sénateur Oh a-t-il agi ou tenté d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels ou ceux de son épouse, ou encore, d'une façon irrégulière, ceux de l'une ou l'autre des organisations dont faisaient partie les délégués d'affaires prenant part au voyage ou ceux de toute autre personne ou entité?

Dans ma lettre de détermination préliminaire, j'ai fait état de l'une de mes préoccupations quant au fait que le voyage du sénateur Oh semblait avoir été payé, en tout ou en partie, par des tiers en

échange de son aide pour accéder à des représentants canadiens ou étrangers. Je n'ai pas trouvé de preuve démontrant qu'un tel échange a bel et bien eu lieu.

Comme je l'ai déjà fait valoir, le seul élément de preuve dont je dispose pour ce qui est de savoir qui a réglé les frais du sénateur Oh et de son épouse laisse entendre que la sœur du sénateur a assumé la majorité des dépenses du voyage. Cet élément de preuve, évoqué plus haut, est un document que m'a remis le sénateur Oh qui semble être un transfert de fonds vers un compte bancaire appartenant à M^{me} Helen Huang, faisant état d'un transfert au montant de 34 982,50 dollars. Le sénateur Oh m'a aussi remis un bordereau de la United Overseas Bank au nom de Lay Khim Oh (la sœur du sénateur) sur lequel il est écrit « Nous vous avisons que nous avons effectué le transfert de fonds suivant et débité votre compte [numéro du compte] au montant de 35 000 dollars canadiens » [TRADUCTION]. Ce bordereau de transfert est daté du 7 décembre 2017 et indique que le compte de destination est le compte TD de M^{me} Huang.

Bien que le sénateur Oh ait de toute évidence facilité la prise de contact entre les délégués et les représentants canadiens et chinois, je n'ai trouvé aucun élément de preuve montrant qu'il l'a fait dans le but de « favoriser des intérêts personnels ». Cette expression est énoncée à l'article 8 et étayée au paragraphe 11(1) par des exemples, comme le fait d'augmenter le revenu ou les actifs d'une entité. À la lumière des éléments de preuve que j'ai obtenus dans le cadre de mon enquête, je n'ai pu conclure qu'on a favorisé ou tenté de favoriser, de façon significative, des intérêts personnels ou d'affaires en particulier grâce aux interactions avec les représentants publics qui ont eu lieu au cours du voyage.

Pour en revenir au sénateur Oh et à son épouse, a-t-il favorisé ou tenté de favoriser ses intérêts personnels ou ceux de son épouse pendant le voyage? À nouveau, je n'ai pu trouver aucune preuve indiquant qu'il ait favorisé ou tenté de favoriser ses intérêts personnels ou ceux de son épouse dans le sens où l'entend le paragraphe 11(1) du *Code*.

Articles 7.1 et 7.2 – Conduite indigne et déshonorante dans l'exercice des fonctions parlementaires

Le sénateur Oh a-t-il omis de se conformer aux articles 7.1 et/ou 7.2 en se prévalant de sa charge de sénateur pour obtenir des avantages pour un groupe de touristes privé?

Dans ma lettre du 30 octobre 2018 au sénateur Oh, j'ai expliqué que j'élargissais la portée de mon enquête pour y inclure l'examen des articles 7.1 et 7.2 du *Code*. Ce qui me préoccupait surtout, c'est que si le témoignage du sénateur Oh était exact et que le voyage était de nature entièrement personnelle, alors cela soulevait des interrogations quant à son utilisation des ressources du Sénat, dont son personnel, pour organiser un voyage personnel. Pareillement, en communiquant avec des représentants canadiens et chinois en Chine, le sénateur Oh se prévalait-il de sa charge de sénateur pour obtenir des avantages pour son groupe personnel de touristes, avantages auxquels les Canadiens ordinaires n'auraient pas droit? Ma lettre ne soulevait pas d'autres préoccupations relatives aux articles 7.1 et 7.2 du *Code*.

L'un des points de préoccupation concerne la participation de M^{me} Zhu à l'organisation du voyage. Si le sénateur Oh a nié ou minimisé sa participation, il ne fait aucun doute, après avoir examiné sa correspondance et l'avoir interviewée, qu'elle a joué un rôle prépondérant dans l'organisation du

voyage. Il serait évidemment inapproprié qu'un sénateur se serve du personnel du Sénat pour organiser la logistique d'un voyage personnel.

Selon ce que j'ai pu comprendre de ma discussion avec eux, les diplomates canadiens se sont sentis obligés d'essayer de répondre à la demande d'assistance du sénateur Oh du fait de son statut de sénateur, en dépit du fait qu'appuyer ce voyage n'aurait pas été une priorité si aucun sénateur n'y avait pris part. Même si M^{me} Zhu a fait valoir que les délégués assumeraient les coûts de l'une des activités proposées (une réception avec l'ambassadeur McCallum à sa résidence officielle), il n'y a pas que les coûts financiers dont il faut tenir compte : ces activités exigent aussi temps et énergie de la part des diplomates canadiens.

Le paragraphe 7.1(1) du *Code* indique que le « sénateur adopte une conduite qui respecte les normes les plus élevées de dignité inhérentes à la charge de sénateur », tandis que le paragraphe 7.1(2) établit que le « sénateur s'abstient de tout acte qui pourrait déprécier la charge de sénateur ou l'institution du Sénat ». L'article 7.2 du *Code* prévoit que le « sénateur exerce ses fonctions parlementaires avec dignité, honneur et intégrité ». Par ailleurs, les « fonctions parlementaires » sont définies de façon générale au paragraphe 3(1) comme des « obligations et activités se rattachant à la charge de sénateur, où qu'elles soient exécutées, y compris les engagements publics et officiels et les questions partisanses ».

Si j'avais accepté le premier témoignage du sénateur Oh selon lequel le voyage était purement personnel, son utilisation du personnel sénatorial pour organiser le voyage et le fait qu'il l'ait présenté comme une délégation commerciale officielle susciteraient de graves inquiétudes au regard des articles 7.1 et 7.2. Or, j'ai conclu, comme je l'explique dans mon analyse précédente, que je n'acceptais pas l'assertion du sénateur Oh selon laquelle il s'agissait uniquement d'un voyage touristique d'ordre personnel. J'ai plutôt conclu que le voyage comportait un volet officiel important depuis l'étape de sa planification jusqu'à sa conclusion. C'est pourquoi j'estime que les préoccupations décrites plus haut n'ont pas lieu d'être relativement à l'article 7.1 ou à l'article 7.2.

Cela dit, je demeure inquiet face à la divergence entre la façon dont le sénateur Oh m'a décrit le voyage, dans le contexte de mon enquête (en tant que voyage touristique personnel) et la façon dont M^{me} Zhu, agissant sous ses ordres, l'a présenté aux diplomates canadiens (en tant que délégation commerciale bilatérale).

Autres questions

Dans mon analyse de la crédibilité du sénateur Oh, j'ai cerné quelques points qui m'amènent à conclure que son témoignage, dans le cadre de la présente enquête, était incomplet ou que le sénateur Oh avait omis de fournir certains renseignements. Ces conclusions ont miné sa crédibilité, ce qui veut dire que j'ai accordé moins de poids à son témoignage que je ne l'aurais fait en d'autres circonstances. Sa conduite soulève aussi des questions quant à son intégrité.

Comme je l'ai indiqué, le sénateur Oh a également avancé des positions qui lui étaient plus favorables que ce que la preuve permettait d'étayer, notamment en ce qui concerne sa caractérisation de l'objet du voyage en fonction de l'auditoire et la participation de son personnel au Sénat. Je m'inquiète par ailleurs grandement des points sur lesquels le sénateur Oh semble avoir voulu induire en erreur. Le fait qu'il m'ait fourni la version 1, mais non la version 2, de la liste de délégués en est une illustration frappante. La version 2 énonce clairement les activités d'affaires des délégués et concorde beaucoup moins avec l'assertion du sénateur voulant que le voyage était

de nature purement personnelle. Il m'a induit en erreur quant à l'existence de communications par courriel, en soutenant que toutes les discussions portant sur l'organisation du voyage s'étaient faites par téléphone. Quand je lui ai demandé s'il savait si des délégués avaient des intérêts d'affaires, il m'a répondu par la négative, ce qui est en contradiction flagrante avec le contenu de la version 2 de la liste de délégués.

À mon avis, la façon dont le sénateur Oh a omis volontairement de fournir des renseignements dans le cadre de mon enquête est le type de conduite qui ne respecte pas les normes les plus élevées de dignité inhérentes à la charge de sénateur et qui minerait la confiance du public à l'égard de la charge de sénateur et du Sénat dans son ensemble, comme il en est question dans le Rapport d'enquête en vertu du *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs* concernant le sénateur Don Meredith⁶, du Bureau du conseiller sénatorial en éthique. Le public doit être convaincu que les membres du Sénat agissent en respectant les normes les plus élevées de dignité, d'intégrité et de franchise, particulièrement dans le cadre d'enquêtes menées par mon bureau sur de possibles contraventions au *Code*.

Toutefois, je ne peux conclure ici que le sénateur Oh a enfreint les articles 7.1 ou 7.2 du *Code*. Le processus ne me permet pas d'énoncer cette conclusion, parce que l'allégation selon laquelle le sénateur m'aurait induit en erreur dans le cadre de mon enquête n'a pas été portée à son attention au moment où la portée de l'enquête s'est élargie, le 30 octobre 2018, bien que j'aie alors évoqué les articles 7.1 et 7.2 relativement au fait de se prévaloir de sa charge de sénateur pour obtenir de façon irrégulière des avantages pour les particuliers qui l'accompagnaient lors d'un voyage personnel et d'avoir utilisé les ressources du Sénat pour y parvenir. La question de m'avoir induit en erreur n'a pas été invoquée au moment où l'enquête a été élargie pour inclure les articles 7.1 et 7.2 parce que j'ai seulement pu en arriver à cette conclusion après ma dernière rencontre avec le sénateur Oh, le 6 novembre 2019. Par conséquent, le manque de franchise du sénateur Oh ne peut être pris en compte que comme un facteur aggravant par le comité qui décidera des sanctions et des pénalités à imposer.

CONCLUSIONS

Comme je l'ai déjà expliqué, je suis d'avis que le sénateur Oh a enfreint le paragraphe 17(1) du *Code* en acceptant des avantages qui sont interdits, à savoir le paiement du voyage par sa sœur, deux dîners offerts par Pantheon, ainsi qu'un dîner offert par Xiamen Airlines. Je considère la tentative du sénateur Oh de m'induire en erreur dans le cadre de mon enquête et ses gestes visant à gommer délibérément la ligne de démarcation entre son statut de sénateur et ses affaires personnelles comme des facteurs distincts et aggravants pour les besoins du choix des sanctions et des pénalités. Le fait de ne pas avoir maintenu de distinction claire entre ses activités publiques et ses activités personnelles explique aussi son manquement au principe énoncé à l'alinéa 2(2)c) du *Code*.

Habituellement, lorsque je conclus qu'un sénateur a manqué à ses obligations en vertu du *Code*, comme c'est le cas ici, le paragraphe 48(14) du *Code* exige que j'indique si le sénateur a accepté des mesures correctives à ma satisfaction, s'il n'a pas accepté des mesures correctives qui auraient été à ma satisfaction et quelles étaient ces mesures, ou si les mesures correctives n'étaient pas nécessaires ou n'étaient pas disponibles. Il aurait été inutile d'entamer une discussion avec le

⁶ Bureau du conseiller sénatorial en éthique, « Rapport d'enquête en vertu du *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs* concernant le sénateur Don Meredith », 9 mars 2017, p. 5-8, http://sen.parl.gc.ca/seocse/PDF/Inquiry_Meredith2017-f.pdf.

sénateur Oh au sujet des mesures de redressement, car je suis d'avis qu'il n'y en a pas dans cette affaire.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

J'ai déjà dit que le présent rapport ne porte pas sur les sénateurs Housakos et Plett. Mais il laisse sans réponse la question de leur conformité au *Code*.

Les sénateurs Housakos et Plett ont fait ce voyage sans savoir exactement qui en acquittait les frais, comme je l'ai mentionné. Ni l'un ni l'autre n'ont déposé de déclaration de voyage parrainé avant le 28 novembre 2017, bien après la fin du voyage. Cela amène à se poser la question s'ils ont rempli leurs propres obligations en vertu du *Code* en faisant preuve de diligence raisonnable. Comme je l'ai expliqué plus haut, l'identité du parrain d'un voyage est un facteur important dans le processus visant à déterminer si le voyage peut être considéré comme un voyage parrainé autorisé.

Les sénateurs Housakos et Plett m'ont dit que chacun d'eux avait demandé au sénateur Oh qui payait le voyage. Le sénateur Oh leur a répondu qu'il « s'en occuperait ». Les sénateurs Housakos et Plett m'ont dit tous les deux qu'ils supposaient que le voyage était payé par une organisation communautaire fujianaise basée à Toronto ou par une association tierce semblable. Autrement dit, ils pensaient qu'il s'agissait d'un voyage parrainé ordinaire. Comme les sénateurs Housakos et Plett l'ont expliqué, le voyage était typique de la sorte de voyages parrainés par d'autres associations. Il n'était pas déraisonnable, dans les circonstances de la présente affaire, de faire une telle supposition. Comme je l'ai déjà expliqué, le voyage avait un volet officiel important. Ce qui est inhabituel dans ce dossier, c'est que la sœur du sénateur Oh a payé un voyage ayant un volet officiel, et cela est attribuable au fait que le sénateur Oh a mêlé un voyage personnel et un voyage officiel. Les sénateurs Housakos et Plett ne pouvaient pas en avoir connaissance.

C'est le sénateur Oh qui a organisé le voyage et qui a invité les autres sénateurs à se joindre à lui. Ce ne sont pas les sénateurs Housakos et Plett qui étaient responsables de l'organisation. Compte tenu de la manière dont le voyage a été organisé, de leurs explications sur leur interprétation de la nature du voyage et du fait que le sénateur Oh leur a dit qu'il s'occupait de tout, je ne crois pas qu'il soit utile ou productif de prolonger cette affaire et d'examiner plus en profondeur leur participation. Vu les circonstances propres au dossier, je conclus que le malentendu n'est pas déraisonnable de leur part.

J'aimerais cependant profiter de l'occasion pour rappeler à tous les sénateurs que, conformément aux obligations que leur confère le *Code*, ils doivent faire preuve en tout temps de diligence raisonnable, notamment en s'assurant qu'ils comprennent qui paie leurs voyages.

J'aimerais aussi à ce stade faire d'importantes observations. Les sénateurs sont individuellement responsables de leurs obligations au titre du *Code*. Ils peuvent assurément demander conseil à des collègues sénateurs et à d'autres intervenants, mais ils ne peuvent pas leur déléguer leurs obligations. Ces obligations leur échoient individuellement, et non collectivement. S'ils ne sont pas certains de la façon dont les règles s'appliquent à leur propre situation, on s'attend à ce qu'ils communiquent avec mon bureau pour demander conseil, plutôt que de se fier à d'autres sénateurs pour prendre des décisions concernant les obligations que leur impose le *Code*.

Aucune règle n'interdit aux sénateurs de se faire payer un voyage purement personnel par un membre de leur famille. Règle générale, cependant, et comme le prévoient les paragraphes 17(1) et 18(1) du *Code*, un sénateur ne devrait pas permettre à un membre de sa famille de payer un voyage officiel.

Je note également que l'incapacité du sénateur Oh de maintenir des dossiers dans la présente affaire – lesquels auraient permis à mon bureau de comprendre qui a payé les frais de voyage, quelles sommes ont été payées et quand elles ont été versées, et de prendre connaissance des ententes de remboursement – a causé beaucoup de confusion et des retards importants. On s'attend des sénateurs qu'ils tiennent des dossiers en règle, notamment en conservant les reçus des frais de voyage payés en leur nom.

Enfin, il est important que les sénateurs sachent à l'avenir que tout refus délibéré d'offrir leur coopération dans le cadre d'une enquête est directement contraire à leur obligation de respecter les normes les plus élevées de dignité inhérentes à la charge de sénateur, comme le prévoit l'article 7.1, et d'exercer leurs fonctions parlementaires avec dignité, honneur et intégrité, comme l'exige l'article 7.2.

Pierre Legault
Conseiller sénatorial en éthique

18 février 2020

ANNEXE A

[TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS]

Délégation en République populaire de Chine, du 15 au 30 avril 2017

Villes

1. Pékin
 2. Fuzhou
 3. Putian
 4. Quanzhou
 5. Anxi
 6. Xiamen
- (Voir les cartes ci-jointes à titre d'information.)

Itinéraire

1. 15 avril Départ de Toronto
2. 16 avril Arrivée à Pékin
3. 17 avril Dîner avec l'ambassadeur McCallum et des représentants de l'ambassade
4. 18 avril Départ de Pékin pour Fuzhou, capitale de la province du Fujian
5. 19 avril Rencontre avec le chef de l'administration municipale de Fuzhou
6. 20 avril Départ de Fuzhou pour Putian
Visite de la zone économique de Putian
7. 22 avril Visite du temple Matsu et autres activités culturelles
 - a. Départ de Putian pour Quanzhou
 - b. Rencontre avec le chef de l'administration municipale
8. 23 avril Culte aux ancêtres à Anxi – Sénateur Oh
 - a. Retour à Quanzhou
9. 24 avril Activités culturelles à Quanzhou
10. 25 avril Départ de Quanzhou pour Xiamen
 - a. Rencontre avec le chef de l'administration municipale
11. 26 avril Activités culturelles à Xiamen
- 27 avril Réception à Xiamen au sujet des relations économiques et commerciales entre le Canada et la Chine

[TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS]

Délégation en République populaire de Chine, du 15 au 30 avril 2017

- 28 avril Départ de Xiamen pour Pékin
 a. Rencontre avec le président de l'Association législative
 Canada-Chine, M. CHI Wanchun
12. 29 avril Activités culturelles à Pékin
13. 30 avril Départ de Pékin pour Toronto

Délégués

1. L'honorable sénateur Victor Oh et M^{me} Rosa Chiu Oh
2. L'honorable sénateur Leo Housakos et M^{me} Demi Papapanagiotou Housakos
3. L'honorable sénateur Donald Neil Plett et M^{me} Betty Plett
4. M. GuoHua Zhou, président, Association sino-canadienne de hockey sur
 glace
5. M. YuMing Guo, vice-président, Confédération des organismes
 sino-canadiens de Toronto (CTCCO)
6. M. XuCai Xu, président honoraire, Société canadienne des entreprises
 chinoises
7. M. JianCheng Zhou, président, Association sino-canadienne d'échanges
 économiques et culturels
8. M. WenSheng Zhang, directeur, Association sino-canadienne de hockey
 sur glace
9. M. TianGuo Hong, président fondateur, Association des professionnels
 financiers chinois unis
10. M. Xiao Hua Cai, président honoraire, Association de Quanzhou à Toronto
 (Canada)
11. M. Hanshui Zheng, président honoraire, Association de Quanzhou à
 Toronto (Canada)
12. M. ZhiWei Lin, président, Association de Quanzhou à Toronto (Canada)
13. M. Fan Zhang, président honoraire, Association de Quanzhou à Toronto
 (Canada)

[TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS]

Délégation en République populaire de Chine, du 15 au 30 avril 2017

14. M. BinNing Lin, président, Chambre de commerce de Quanzhou au Canada
15. M. JianYi Tan, président, Société chinoise de Xiamen au Canada
16. M. GuoNing Weng, vice-président, Confédération des organismes sino-canadiens de Toronto (CTCCO)
17. M. Ying Yang, vice-président, Association des entreprises et des entrepreneurs de Xiamen
18. M. KaiJun Chen, vice-président, Chambre de commerce et d'industrie Canada-Chine
19. M^{me} YingJing Huang, vice-présidente, Association de Quanzhou à Toronto (Canada)
20. M. JianJun Jia, adjoint de délégation, vice-président, Association canadienne des journalistes chinois
21. M. Xiong Su, président honoraire, Association de Quanzhou à Toronto (Canada), coprésident, Confédération canadienne des associations de Shenzhen

ANNEXE B

[TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS]

Noms et brève présentation des membres de la délégation

1. L'honorable sénateur Victor Oh et son épouse, Rosa Chiu

La famille de M. Oh est originaire du comté d'Anxi, dans la province du Fujian en Chine. M. Oh est né à Singapour et a été choisi comme l'un des « 25 meilleurs immigrants du Canada » par le magazine *Canadian Immigration*. Il est actuellement membre du Comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international, du Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts et du Comité sénatorial des peuples autochtones. Parallèlement, il occupe également des postes dans de multiples associations d'amitié parlementaires. Il a déjà été coprésident de l'Association législative Canada-Chine, qui a pour mission de promouvoir les échanges entre le Canada et la Chine, notamment dans les domaines politique, économique, commercial et culturel. En tant que chef de la délégation canadienne, le sénateur Oh a animé avec succès le 24^e Forum interparlementaire Asie-Pacifique en 2016. Son épouse, Rosa Chiu, est une immigrante chinoise de Hong Kong qui se consacre actuellement aux affaires et aux investissements d'organisations communautaires.

2. Le sénateur Leo Housakos et son épouse, Demi Papapanagiotou

M. Housakos est originaire du Québec, au Canada. Il a déjà été Président du Sénat du Canada et il préside actuellement le Comité sénatorial de la régie interne, des budgets et de l'administration, et le Sous-comité des communications. Il est également membre du Comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international. Il a été nommé sénateur du Canada en 2008, puis Président du Sénat du Canada en 2015 par le premier ministre Harper. Il a été président de Terreau et aussi de Quadvision International, et a été nommé au conseil d'administration de Via Rail Canada en 2007. Son épouse, Demi, est inhalothérapeute agréée dans un hôpital.

3. Le sénateur Donald Neil Plett et son épouse, Betty Plett

M. Donald Neil Plett est originaire du Manitoba, au Canada, et a été nommé sénateur du Canada par le premier ministre Harper en 2009. Auparavant, il travaillait dans son entreprise familiale au Manitoba. M. Plett joue un rôle clé dans l'équipe de direction du Parti conservateur au Sénat et il est également membre du Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles et du Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts. Il préside également le groupe de travail consultatif chargé d'étudier et de recommander des changements au *Règlement administratif du Sénat*. Son épouse Betty et lui ont quatre enfants.

4. Xingyong Lin : Président de la Confédération des organismes sino-canadiens de Toronto et président du conseil d'administration et président-directeur général de la société canadienne Blue Sky.
5. Guohua Zhou : Président de l'Association sino-canadienne des échanges culturels dans le hockey. M. Zhou a été président et président-directeur général du groupe Rimbunan Hijau (Chine), une entreprise figurant au classement du magazine *Fortune 500*, et directeur général de la société Contemporary Eastern Investment ([000673.SZ](#)), qui figure sur le tableau principal de la bourse de Shenzhen. Il est actuellement administrateur indépendant de la société culturelle et médiatique internationale Heli Chenguang (836201.OC, qui figure sur le nouveau troisième tableau de la bourse de Chine), directeur général de la société Share Economy Group ([01178.HK](#), qui figure sur le tableau principal de la bourse de Hong Kong), président du conseil d'administration de la société NCF Media (Pékin), associé fondateur de la société Worl-D Asset Management (Hong Kong), président du conseil d'administration de la société Asia Pacific Financial Holdings (Hong Kong) et président du conseil d'administration du Internet Media Group Limited (Hong Kong).
6. Yuming Guo : Vice-président de la Confédération des organismes sino-canadiens de Toronto, vice-président de la Confédération canadienne des associations du Fujian, vice-président de la Fédération des gens d'affaires chinois à l'étranger de la province du Fujian, conseiller outre-mer de la Fédération des Chinois de retour au pays de Qingdao, président du Canada Markham Investment Group et président du conseil d'administration de la société Qingdao Lanting Property.
7. Kai Chen : Président de l'Association canadienne des entreprises du Fujian, président de l'Association canadienne de la communauté du Fujian, président du conseil d'administration du Sunny Group du Canada et président du conseil d'administration de la société Sunny Development Holdings.
8. Xucai Xu : Quatrième, cinquième et actuel président honoraire de la Société canadienne des entreprises chinoises, et entrepreneur de Vancouver.
9. Jiancheng Zhou : Président honoraire des Canadiens d'origine chinoise pour la réunification de la Chine, président de l'Alliance pour la promotion des échanges économiques, -commerciaux et culturels entre le Canada et la Chine, président de l'Association Putian-Xianyou du Canada et de la Chambre de commerce de Putian au Canada, président du conseil d'administration du Evertrust Development Group du Canada et président du conseil d'administration du Eastwill Group.
10. Wensheng Zhang : Président de Association sino-canadienne des échanges culturels dans le hockey, directeur général de la société Beijing Airport Tianrui Properties Investment et président du conseil d'administration de la société Beijing Gold Concord Group.

11. Tianguo Hong : Président fondateur de l'Association des professionnels financiers chinois unis, 2^e président, 3^e président honoraire et 4^e président honoraire permanent de la Société de l'amitié Quanzhou-Canada, fondateur de la société Heavenly Resources Financial du Canada et directeur de la société Trinity Financial Services.
12. Xiaohua Cai : Président honoraire permanent de l'Association de Quanzhou à Toronto (Canada) et de la société Hong Kong Goldstar (Chine).
13. Zhiwei Lin : Président de la l'Association de Quanzhou à Toronto (Canada), président du groupe Cantrust du Canada et président du conseil d'administration de la société d'import-export Xiamen Taijia.
14. Fan Zhang : Président honoraire permanent de la l'Association de Quanzhou à Toronto (Canada) et président du conseil d'administration de la société d'investissement Quanzhou Rushihui Cultural Artworks.
15. Bingning Lin : Président de la Chambre de commerce de Quanzhou au Canada, président du conseil d'administration de la société Shanghai Huaning Sport Products et de la société Quanzhou Huaning Sport Products, et président du conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'éducation internationale.
16. Jianyi Tan : Président de la Société chinoise de Xiamen au Canada et du Centre canadien d'échanges économiques et commerciaux à Xiamen et président du conseil d'administration de la société Quanmao Business International au Canada.
17. Guoning Weng : vice-président de la Confédération des organismes sino-canadiens de Toronto, président de l'Association commerciale canadienne du Sud du Fujian, vice-président de la Fédération de l'industrie et du commerce de Xiamen, président du conseil d'administration du Fujian Business International Group du Canada et président du conseil d'administration de la société Rongbang Holding.
18. Ying Yang : Membre de la Société canadienne des entreprises chinoises, président de la Fédération des entreprises et des entrepreneurs de Xiamen, chef du Groupe des entrepreneurs de Xiamen, vice-président de l'Association des entreprises à investissement étranger de Xiamen, membre du 10^e, du 11^e et du 12^e Comité municipal de Xiamen de la CCPPC et président du conseil d'administration de la société de communication culturelle Xiamen Shengbo Haiyi.
19. Kaijun Chen : vice-président de l'Association de la Chambre de commerce et d'industrie Canada-Chine, président honoraire de la Société de l'amitié Quanzhou-Canada, vice-président de la Fédération chinoise des entrepreneurs chinois à

l'étranger, directeur général de l'Université Jimei, président de la Chambre de commerce de Xiamen Quangang, président du conseil d'administration de la société Xiamen Lingsheng Industrial et président du conseil d'administration de la société Holworth (Xiamen) Information Technology.

20. Yingjing Huang : Directeur de la division des finances de la Confédération canadienne des associations du Fujian, vice-président de l'Association de Quanzhou à Toronto (Canada) et vice-président du conseil d'administration de la société canadienne Blue Sky.
21. Jianjun Jia : Adjoint spécial de la délégation dirigée par le sénateur Victor Oh, 4^e président de l'Association professionnelle des médias chinois de Toronto, vice-président de l'Association canadienne des journalistes chinois et président-directeur général de Maple Bridge Media Canada.
22. Xiong Su : Président honoraire permanent de l'Association de Quanzhou à Toronto (Canada), président honoraire permanent de la Chambre de commerce de Quanzhou au Canada, coprésident de la Confédération canadienne des associations de Shenzhen et président honoraire permanent de la Chambre de commerce de Quanzhou (Shenzhen).